

L'ÉTRELLAIS

Bulletin municipal N° 64 - novembre 2014



POUR LE PROCHAIN ETRÉLLAIS,
DÉPÔT DES ARTICLES LE
23 JANVIER 2015 AU PLUS TARD.
SORTIE PRÉVUE MARS.

Rappels :

Pour les associations **une demi-page et 2 photos maximum**

Articles signés par les auteurs

3 possibilités :

• envoi par mail à la mairie ; mairie.etrailles@wanadoo.fr

Ou

• dépôt par clé USB à la mairie.

MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi : 14H00-17H00

Mardi, mercredi, vendredi
9H00-12H15 et 14H00-17H00

Jeudi : fermée

Samedi : 9H00-12H00

Tél. 02 99 96 62 11

Fax 02 99 96 53 37

Mail : mairie.etrailles@wanadoo.fr

Site internet : www.ville-etrailles.fr

Permanences en Mairie

Mme le Maire : Le matin (sauf le mercredi)

Rencontre 1^{er} adjoint

L. Jagline sur RDV uniquement

Date des prochains conseils

(sous toutes réserves de changements)

courant janvier

Bulletin municipal d'information trimestrielle
Dépôt légal : 4^e trimestre 2014

Directeur de la publication :

Mme le maire d'Étréllais M. Ch. Morice

Responsable Étréllais Loïc Jagline

Comité de Rédaction :

Denise Masson - Monique Le Solliec

Stéphane Davenel - Jean-Pierre Garnier

Guy Rousselet - Nicolas Turmeau.

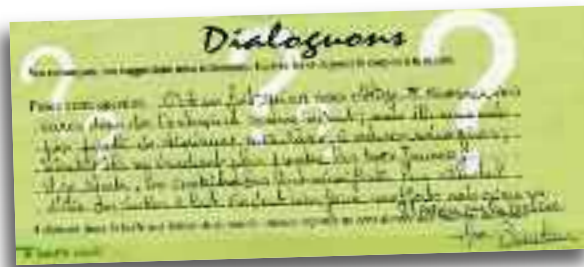
Conception et impression :

Imprimerie Morvan-Fouillet - Vitré

Édito du Maire



Madame monsieur, les élus sont sensibles à l'intérêt que vous portez à la vie au cœur de votre bourg, au travers de votre réflexion sur le devenir du Copacabana...



La commission développement économique a estimé que l'achat du Copacabana et les travaux indispensables à un lieu recevant du public (90 000 € + 30 000 €) était un investissement difficile à expliquer alors que notre commune compte encore 4 Cafés Restaurants... Le conseil municipal a suivi cet avis en votant à l'unanimité cette décision !

Chacun s'accorde à vanter l'utilité d'un lieu de convivialité, point de chute pour les jeunes et les moins jeunes, les sportifs, les sorties de messe, le coin de zinc pour le petit noir du matin...

Mais lorsqu'il était ouvert ce petit bar au coin de la rue Marquise de Sévigné, chacun de nous s'y arrêtaient il ... une fois par jour ? par semaine ? par mois ? par an ?

Seuls ses gérants successifs, pourraient nous éclairer sur la modification des habitudes de consommation, sur le comportement sociétal expliquant peut être peu à peu la baisse de la fréquentation.

Mais si nous nous arrêtons pour faire l'examen de la situation commerciale de notre petite cité, il faut bien reconnaître que nous sommes loin du risque de la désertification, loin du dilemme de ces bourgs ruraux se battant pour leur dernier commerce sous peine de voir disparaître la dernière classe de l'école du village.

A seulement 3 kms d'Argentré chef lieu de canton, à 10 petites min des centres commerciaux de Vitré, à 30 min de la Métropole Rennaise, ou même à seulement 2 h de Paris, nous sommes taxés de privilégiés par nos voisins pour la richesse de notre offre commerciale !

Nos commerçants et artisans prennent des risques en investissant dans leur outil de travail, parce qu'ils connaissent ce vieil adage « ce n'est pas le commerce qui fait le commerçant », mais sans nulle doute les qualités du commerçant qui font la prospérité de sa boutique...

Alors certes nous pouvons nous dire qu'en remplaçant un commerçant par un locataire d'un local communal, la collectivité peut se substituer à l'initiative privée sous prétexte que les investisseurs ne croient plus viables les services de proximité. Mais n'est ce pas là encore reculer la prise de conscience sur nos modes de consommation ?

C'est de notre capacité, si nous ne souhaitons pas entendre que c'est de notre responsabilité, d'être les acteurs de notre environnement en déjouant localement la mort annoncée de certains services de proximité, en faisant vivre nos commerces plutôt que d'attendre la perfusion financière de la mairie lorsque l'un d'eux disparaît.

Les élus depuis deux mandats déjà ont axé leur soutien aux services médicaux indispensables dans une commune de près de 2700 habitants, tout en assurant l'installation de nouveaux artisans.

- le local infirmière/orthophoniste (propriété de la commune) dans la maison médicale ;
- des sages femmes courant décembre viendront diversifier l'offre de soins, dans des locaux communaux vacants (anciens bureaux Pasquet) ;
- la zone Artisanale communale de Piquet Ouest accueille déjà de nouvelles activités artisanales et commerciales ;
- celle de Piquet Nord Est, financée par Vitré Communauté accueillera de nouvelles entreprises génératrices d'emplois et d'activités.

Toute cette dynamique prouve que notre commune assure la qualité de services nécessaires à sa population, qu'il lui faut continuer à aménager notre espace de vie pour attirer de nouvelles activités et consolider l'existant... L'offre et la demande ne sont plus réservées au seul monde de l'économie et de l'entreprise...

Les collectivités se doivent d'être réactives, tout en restant les garantes de l'intérêt général !

Je souhaite à tous petits et grands une très bonne fin d'année 2014, de joyeuses fêtes de Noël en famille et une excellente année 2015 !

Le maire
Marie Christine MORICE



ETRELLES AU FIL DES JOURS

NOVEMBRE 2014 :

30 Championnat Tennis Etreilles Détente - Ancienne Salle des Sports

DECEMBRE 2014 :

- 6 Téléthon - Diverses animations - Ancienne Salle des Sports et Salle St Hippolyte
- 7 Arbre de Noël APE Ecole Publique Robert Doisneau - Pôle Enfance
- 12 Spered Arvro Danses et musiques bretonnes - Salle Saint Hippolyte
- 14 Arbre de Noël A.P.E.L. Ecole Privée Notre Dame de Lourdes - Ancienne Salle des Sports
- 16 Championnat Tennis Etreilles Détente - Ancienne Salle des Sports
- 19 Marché de Noël Association des Commerçants et Artisans d'Etreilles (A.C.A.E.)
Ancienne salle des Sports
- 20 Arbre de Noël mini-basket Basket - Nouvelle salle des Sports
- 22 Tournoi "jeunes" Badminton - Ancienne Salle des Sports
- 31 Soirée Dansante St Sylvestre - Anim'Etreilles - Salle Saint Hippolyte

JANVIER 2015 :

- 4 Cérémonie des vœux à 11 h Commune - Salle Saint Hippolyte
- 15 Galette des Rois Club de l'Amitié - Salle Saint Hippolyte
- 16 Assemblée Générale Anciens combattants AFN et APG - Salle des Mariages
- 18 Galette des Rois Basket - Ancienne salle des Sports
- 18 Championnat Tennis Etreilles Détente - Ancienne Salle des Sports
- 23 Assemblée Générale Badminton - Salle de réunion Complexe Sportif
- 29 Assemblée Générale Gymnastique Volontaire - Salle des Mariages
- 30 Galette des Rois Navajo's country (Danses Country) - Salle Saint Hippolyte

FEBVRIER 2015 :

- 1 Championnat Tennis Etreilles Détente - Ancienne Salle des Sports
- 7,8,13,14,15,20,21,22,27 et 28 Théâtre "La Théatrelle" - Salle Saint Hippolyte
- 13 Tournoi Badminton - Nouvelle Salle des Sports
- 22 Championnat Tennis Etreilles Détente - Ancienne Salle des Sports

MARS 2015 :

- 1^{er} Après-midi détente cinéma des aînés CCAS - Salle des mariages
- 14 Concours de Pêche Association de Pêche Etreillaise - Aire de Loisirs "La Préalaye"
- 17 Concours de belote Anciens combattants AFN - Salle Saint Hippolyte
- du 19 au 25 Brioche de l'amitié CCAS et commission animation toute la commune
- 27 Concours de Belote Club de l'Amitié - Ancienne Salle des Sports
- 28 Repas Bénévoles Football - Salle Saint Hippolyte

AVRIL 2015 :

- 4 Chasse aux œufs Anim'Etreilles - Salle Saint Hippolyte + Parc Maison de Retraite
- 11 Loto Football - Ancienne Salle des Sports
- 16 Don du sang Salle Saint Hippolyte
- 17 Loto Club de l'Amitié - Salle Saint Hippolyte

MAI 2015 :

- 7 Repas Club de l'Amitié - Salle Saint Hippolyte
- 10 Commémoration armistice 1945
- 22 Concours de palets Club de l'Amitié - Ancienne salle des Sports
- 30 Bal Country Volley et Danses Country - Ancienne salle des Sports

JUIN 2015 :

- 6 Tournoi Football - Terrains des Sports
- 7 Manifestation Association "Mieux Vivre à Etreilles"
- 12 Assemblée Générale Basket - Salle des Mariages
- 13 Assemblée Générale Football - Complexe sportif
- 20 Forum des Associations suivi de la fête communale (Repas, Bal et feu d'artifice)
Anim'Etreilles et toutes les associations - Complexe sportif et place Chanoine Delalande
- 21 Gala de Danse GRYPMDA - Théâtre à Vitré
- 26 Fête de l'école Ecole Privée Notre Dame de Lourdes - Ecole ou Ancienne Salle des Sports
si mauvais temps
- 28 Fête de l'école Ecole Publique Robert Doisneau Pole enfance ou Ancienne salle des Sports
si mauvais temps

JUILLET 2015 :

- 9 Don du sang

Sommaire

Agenda Etreilles	p 3
Etat-civil 2012	p 4
Vie communale	p 4 à 9
Vie pratique	p 10 à 12
Vie municipale	p 13 à 20 et 25 à 34
Les 6 derniers mois en images ..	p 21 à 24
Vie scolaire	p 35
Vie associative	p 36 à 43
Les classes 2014	p 44

Horaires des messes

*Dates des messes 10H30
le deuxième et le quatrième
dimanche du mois*



Secrétariat : 02 99 96 61 55
Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00
et de 14h30 à 16h30

Urgences (en dehors des horaires de secrétariat)
Père M. BRULE 02 99 96 61 55
Diacre J.M. QUETIER 02 99 49 58 69

Tous les mardis, une permanence est tenue
au presbytère d'Etreilles de 10h à 12h.

Forum des associations

Le 20 juin 2015 la commission animation a prévu une journée festive avec :

- toute la journée le forum des associations à l'ancienne salle des sports
- des animations avec différentes associations
- restauration le soir avant un bal des années 80 (vous pourrez y venir en tenue des années 80)

Et pour clore cette journée, le feu d'artifice sera tiré sur le terrain de foot.

Journée conviviale, réservez dès à présent la date du 20 juin et venez nous rejoindre avec votre bonne humeur pour participer à la fête.

Loïc Jagline
Adjoint à l'animation

État Civil

DÉCÈS

06/06/2014	BASLE Maurice - 4 jardin de la Trémoille VITRE
12/07/2014	SOLIVÈRÈS née TROGLIA Marie Rose - 5 rue Hyacinthe Hévin
15/07/2014	BOURCIER née LOUAISIL Adélaïde - 5 rue Hyacinthe Hévin
22/07/2014	FOUGÈRES Raymond - 18 rue des Saulniers
25/07/2014	RUBIN Hermann - La Gérardière
20/08/2014	CARRÉ Jean-Pierre - La Guïtonnière
23/08/2014	COLINARD Maëva - 12 rue Maurice Boisseau ST Berthevin
13/09/2014	LECLAIRE Stéphane - 11 rue des carrières Cournon 56
06/10/2014	CHESNEL née PENNETIER Angèle - 5 rue Hyacinthe Hévin

NAISSANCES

29/05/2014	Tom WINDEL - 2 C La Motte Gérard
29/05/2014	Maël WINDEL - 2 C La Motte Gérard
30/05/2014	Adèle FUSIL - 34 rue du Chardonneret
16/06/2014	Lucas HUET - 12 C La Vigne
25/06/2014	Maël RUBIN - La Gérardière
16/07/2014	Émie ORRIÈRE - 24 rue du Chardonneret
21/07/2014	Flora LITRA - 8 impasse de la Bête
01/08/2014	Dany BOURGET - 21 rue île de France
04/08/2014	Wahel HAVARD - 3 rue de Vendée
15/08/2014	Elna HOLVECK - 35 rue du Chardonneret
23/09/2014	Noémie PATTIER - 17 rue des Saulniers
22/10/2014	Léna KERHASCOET MORVAN - 2 bis la motte Gérard

MARIAGES

20/09/2014	Emilie BETIN et Stéphane HUCHET 3 rue des Saulniers
04/10/2014	Annie LE DAIN et Eric MADELINE Le Pont d'Étrelles 35500 VITRE
25/10/2014	Sylvie QUINTON et Alain CAREL 5 rue Julien Caillel



Emilie BETIN et Stéphane HUCHET



Annie LE DAIN et Eric MADELINE



Sylvie QUINTON et Alain CAREL

NOUVEAU À ÉTRELLES

SAGES-FEMMES

Diane Dumarché et Sophie Piélot, deux sages-femmes, s'installent prochainement à Étrelles, au 1bis, rue du Capitaine François Guéault.

Les compétences des sages-femmes libérales sont nombreuses et variées ! Elles prennent en charge :

- La grossesse : suivi de grossesse, cours de préparation à la naissance, surveillance des grossesses à domicile...
- L'accouchement : dans le cadre d'un accompagnement global
- L'après naissance : sortie précoce à domicile, surveillance de l'allaitement, suivi et pesée du nouveau-né, visite post-natale, rééducation du périnée...
- Le suivi gynécologique : réalisation du frottis, prescription de contraception (dont la pose du stérilet, de l'implant contraceptif et leur retrait), consultation d'information pour les jeunes filles et vaccination contre le cancer du col de l'utérus...

Elles débiteront leur activité début décembre, dès que les travaux dans les locaux loués par la mairie d'Étrelles seront terminés.

Vous pouvez les joindre dès à présent au 02.99.75.08.16.
Souhaitons-leur bienvenue et bonne réussite à Étrelles !



HORAIRES PLATE-FORME DÉCHETS VERTS

Du 1^{er} novembre au 28 février 2015

Ouverture de la plate forme déchets verts :

- Le samedi 6/12 de 10 h à 12 h
- Le samedi 17/01 de 10 h à 12 h
- Le samedi 14/02 de 10 h à 12 h



ANIM'ÉTRELLES

organise un repas dansant de **Saint Sylvestre**

le 31 décembre 2014 à partir de 12h à la salle St Hyppolite d'Étrelles.

Le menu sera à **25€** (boisson comprise)

- Mises en bouche,
- Terrine de St Jacques et ses crevettes,
- Suprême de chapon aux cèpes et sa garniture,
- Assiette de fromages,
- Farandole de desserts et café

Suivi d'un après-midi dansant jusqu'à 17h45

Réservation (jusqu'au 20/12/14) à la Boulangerie Hunault à Étrelles (règlement à la réservation)
Tél : 02-99-96-77-44



Cérémonie des vœux 2014

M^{me} le maire et le Conseil Municipal

invitent la population pour la cérémonie des vœux

à la salle St Hippolyte le dimanche 4 janvier à 11h



Vie communale

LES RIVERAINS APPELES A PARTICIPER

Supprimer l'usage des pesticides, au moins pour l'entretien des voiries, trottoirs et espaces verts est un défi qui concerne tout le monde. Le parlement français a adopté une proposition de loi le 23 janvier 2014 qui vise à interdire les produits phytosanitaires au niveau des espaces publics et dans les jardins particuliers.

Depuis 2008, les agents communaux, en concertation avec les élus, ont nettement diminué l'utilisation de ces produits pour tendre aujourd'hui vers le « Zéro Pesticide ». La présence de quelques herbes au niveau du trottoir ou du caniveau, de petites fleurs au niveau des pelouses que certains veulent voir disparaître au motif d'une vision « sale » Est-ce que cela vaut vraiment la peine de couvrir ces surfaces avec des substances toxiques pour éradiquer ces plantes indésirables alors que les enfants et les promeneurs peuvent être en contact direct avec ces substances ? Alors que les composants toxiques lessivés par les pluies s'accumuleront dans les sols et cours d'eau, et contamineront la chaîne alimentaire ? En bannissant quasi totalement ces produits,



la commune est obligée de s'adapter à des difficultés non négligeables : outils spécifiques, nouvelles méthodes de travail, charge de travail décuplé ... De quoi mettre à l'épreuve les plus convaincus !

Pourtant, ailleurs dans le monde, d'autres l'ont fait (Montréal, New York, Ontario) et les études en découlant ont démontré que la qualité de l'eau et la santé des enfants avaient été améliorées.

En cas de neige ou verglas, chaque riverain est responsable du trottoir au droit de sa propriété. Il pourrait en être de même pour les herbes ? Si chacun nettoyait régulièrement le trottoir et le caniveau au droit de son habitation, cela aiderait les agents communaux et participerait à rendre notre commune plus saine et plus durable. Un grand merci à ceux qui le font déjà.

L'adjoint à la voirie et à l'environnement

S Davenel

ECLAIRAGE PUBLIC RUE D'ANJOU

Dernièrement la rue d'Anjou a bénéficié d'un renouvellement des équipements d'éclairage public. 2 mâts neufs (identique à ceux de la rue des Saulniers) équipés d'une seconde lanterne ont été posés. Les 2 autres mâts existants ont été remplacés par des mâts récupérés au niveau du réaménagement du parking du cimetière Marcel Callo, mais dont le système d'éclairage est neuf. Ainsi la puissance des ampoules passent de 150 à 80 watts pour les 2 plus grands et de 125 à 50 watts pour les 4 plus petits (soit une baisse de 140 watts au total).

L'adjoint à la voirie
S Davenel



HAIES BORDANT LES CHEMINS PIETONS

Dans certains quartiers du bourg, notamment celui du Champ Blanc, le système de double haies (privée et publique) entraîne un empiétement sur le cheminement piéton alors qu'une seule suffit. Pas forcément pertinentes, demandant un entretien conséquent (2 à 3 tailles / an, un sarclage récurrent) laissant pour les agents des espaces verts, ces derniers ont proposé de supprimer ces haies et de les remplacer par une bande enherbée ou un talus planté différemment et surtout plus facile à entretenir. De plus, le passage sera plus aisé pour tous (PMR, poussettes, enfants en vélo ou trottinettes...).

Ces travaux doivent se réaliser au cours de l'année 2015

L'adjoint à la voirie
S Davenel

MÉDAILLE DES FAMILLES

Tous les ans, l'UDAF propose aux communes de diffuser les formulaires de candidature pour la Médaille de la Famille.

Des conditions sont à remplir :

La famille doit avoir 4 enfants ou plus dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans.

Les dossiers sont à déposer à l'accueil de la Mairie avant le 15 décembre 2014.

Cliquer sur ce lien pour télécharger le dossier de candidature :

http://www.unaf.fr/pf/IMG/pdf/_dossier_type_medaille_.pdf

SECURITE PIETONS

Avec les nouveaux horaires d'enseignement, les élèves de l'école Notre Dame de Lourdes seront pris en charge par un pédibus, vers le nouveau pôle enfance, pour l'accueil de loisirs (le mercredi midi).

Afin d'assurer la sécurité des enfants, veuillez libérer les trottoirs (pas de stationnements voitures) côté Maison de retraite.

A l'avance nous vous remercions de l'attention que vous porterez à vos stationnements, dans le but de garantir la sécurité des enfants.

Comptant sur votre compréhension.

L'adjointe jeunesse
C. Buffet



COMMISSION VOIRIE DU 2 OCTOBRE 2014

Présents : Christèle Beaugé, Aurélie Barbot, Delphine Messé, Guy Rousselet, Noël Thébert, Marc Coquelin, Jérôme Lemesle, Gérard Lodié et Stéphane Davenel.
Excusés : Marie Christine Morice, Marina Louâpre, Vincent Gautier et Jean Luc Mauxion

1- Circulation et stationnement Rue et Impasse Ile de France

Visite sur site en présence de quelques riverains, échange sur les problèmes de sécurité (vitesse, virage coupé, non respect priorité à droite, stationnement sur trottoir) Avis de la commission : réaliser 2 stationnements au moyen de clous dans l'impasse Ile de France côté ouest pour faire effet de chicanes, mettre en place des haricots en bordures résine au droit des 2 carrefours et dans le virage pour éviter que les véhicules coupent la voie et ralentissent. Un positionnement provisoire à la bombe de chantier sera réalisé. Travaux après avril 2015 si budget OK

2- Coupons dialogue Impasse des Saulniers

Nous avons reçu 4 coupons dialogue quasi similaires relatifs à l'entrée de l'impasse privée : Avis de la commission : au vu de la largeur de l'entrée (supérieure à la largeur de la rue des Saulniers), les potelets ne seront pas déplacés.

3- Signalétique

Suite à la demande de commerçants et à la commission développement économique,

une réflexion est engagée pour revoir la signalétique du bourg. Celle-ci serait déclinée en 3 catégories (services, commerces et soins). Avis de la commission : favorable à 2 panneaux avec pictogrammes sur la RD 178 (placement à voir) suivant accord du département et le prix ; favorable à un plan bourg et campagne dans une sucette double face près de l'arrêt de bus entrant rue des Saulniers ; favorable à une signalétique aux carrefours dans le bourg, voir le modèle à un ou 2 mats et le style (couleur, matériau, ...)

4- Curage fossés, débroussaillages

6 km de fossés vont être curés côté route de Pocé et à la Mousserie : participation des agriculteurs concernés. Débroussaillage - Remarque : fauchage au printemps trop tardif à revoir mais en laissant le temps à la faune et à la flore de se reproduire. Autre remarque : certains chemins auraient besoin d'un entretien conséquent. Le PATA est prévu pour 30 t et ne fait pas la commune entièrement. Remarque : ne pas laisser la voirie trop se détériorer car cela coûte plus cher à terme.

5- Chemin de Placette

Suite à l'installation de l'élevage de chiens, une maison a été construite au bout du chemin communal. L'empierrement du chemin a été réalisé par les propriétaires. Ils demandent un bicouche à la commune. Pour environ 70 m de long, coût estimé à environ 3000 €. Remarque : à mettre dans le programme de voirie global. Pas d'autre cas similaire connu sur la commune. Avis de la commission : favorable

6- Boîtes de branchement

Dans la partie bourg en dallage, les boîtes de branchement d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été remises à niveau par les agents communaux pour faciliter le débouchage au cas où. L'effluent arrivant à la station d'épuration nous montre des arrivées parasitaires d'eau de surface, il y a des maisons où l'eau pluviale rejoint l'eau usée, ce qui n'est pas autorisé. Il est proposé au conseil de prendre une délibération pour imposer le contrôle de branchement des EU et EP lors de vente de maisons ou commerces comme cela se pratique avec certains notaires. Avis de la commission : favorable

7- Affaires diverses

- Chemin communal à la Haye de Montchouan (dégradation du chemin communal par l'entreprise « Daniel Moquet ») Avis favorable pour vendre le chemin abîmé en l'état à Mr Fauchoux propriétaire des locaux loués à l'entreprise Moquet.
- Demande d'entretien des chemins d'exploitation. Les chemins desservant des parcelles agricoles n'ont pas l'obligation d'être entretenus par la commune. Il y a plusieurs années, il existait des bons « pierre ». Avis favorable pour remettre en route ce système.

L'adjoint à la Voirie,
S Davenel

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Présents : tous les membres + Mme Le Maire, Ch Beaugé, St Davenel, L Fesselier

1- Bar Copacabana : proposition d'achat par le propriétaire à 90 000€ pour les murs, le fond et la licence 4 ; prix des Domaines : 75 000€.

Avis de la commission après débat : défavorable en raison d'un prix excessif au regard des frais de remise en état importants, bâtiment presque insalubre, à démolir ; acquisition envisagée au mieux au prix de terrain à construire.

2- Cabinet dentaire : demande d'acquisition du terrain entre le cabinet actuel et le Copacabana, pour agrandir le cabinet dentaire en place.

Avis de la commission : favorable, sensible au développement de l'activité dentaire.

3- Signalétique centre bourg : à la demande de commerçants ; constats : signalétique existante vieillissante ; proposition de nouveaux panneaux et emplacements soumise à la commission voiries, pour budget 2015 (signalisation commerces et services par 2 grands panneaux avec pictogrammes sur la RD 178 aux deux ronds points la Vigne et la Bête, point information rue des Saulniers aux abris de bus (plans et localisation des commerces) et panneaux avec code couleur pour les panneaux en cœur de bourg.

4- Questions diverses :

- point sur le chômage sur le pays de Vitry + emplois salariés sur Etreilles ; commentaires
- actualité de la mission locale : décrochage scolaire ; Partenariat avec la fondation Des Apprentis d'Auteuil
- Contacts pour un projet d'installation d'un cabinet pour des sages femmes ; local, approche auprès des professionnels de santé en place sur la commune ;

5- Prochaine réunion : 9 décembre 2014 Nadine Dessinet adjointe à la commission économique et l'emploi

COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME DU 21 OCTOBRE 2014

Présents : MORICE Marie-Christine SAVATTE Stéphanie BARBOT Aurélie BEAUGE Christèle. FESSELIER Laurent, DAVENEL Stéphane, GAUTHIER Vincent, DESILLE Arnaud, LEGOURD Christian, MAUXION Jean-Luc, RUBIN Didier, FESSELIER Sébastien, CORDELIER Mickaël, LEBAIN Alexandre (DGS)
Excusés : LOUAPRE Marina, GARNIER Jean-Pierre ;
Absents : DESSINET Nadine, PERRIER Vincent

Laurent FESSELIER élu référent de la commission Urbanisme indique la présence active de Mme le Maire à cette commission en raison de sa connaissance des dossiers communaux et intercommunaux (élue depuis 1995.)
Présentation des membres de la commission (tour de table) ;
Il est précisé que tous les échanges relatifs à la commission se feront par mail.
Il est remis aux membres de la commission un lexique relatif à l'urbanisme.

1) Présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

2) Présentation des zones d'activités sur le territoire

M. FESSELIER présente les ZA et les entreprises présentes sur le périmètre de ces ZA.

3) Présentation des zones d'habitat en cours

- ZAC de la Plesse : rappel de l'historique de la ZAC de la Plesse
- Lotissement du Pré Neuf

4) les obligations réglementaires qui s'imposent aux Communes de 2014 à 2020

Présentation par Mme Morice

- **Projet de loi ALUR** = suppression des zones Na et Nh avec l'impossibilité de réaliser d'extension d'habitations (vérandas...) ni de changement de destination pour les bâtiments d'exploitation désaffectés. Cette loi fait un tôle chez les élus des communes rurales, qui montent au créneau.
- **Fin de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la DDTM en Juillet 2015.** Qui va instruire ? Syndicat d'Urbanisme ou Vitré Communauté ? Et

à quel coût ? Aujourd'hui le service est gratuit.

La Commune restera le guichet unique de dépôt (donc pas de modification de temps agent)

Révision du SCOT (schéma de cohérence territorial pour 62 communes du Pays de Vitré)

- **Schéma de mutualisation intercommunale : Vitré Communauté**
- **Mise en place de la redevance incitative** (production de déchets) ou de la taxe incitative (par rapport à la valeur locative du bien) pour la collecte des déchets ;
- **Révision des bases locatives** assiette des taxes locales (qui datent de 1975)

5) Projets 2014/ 2020

- **requalification de la ZA des Artisans** en zone d'habitat avec nécessité d'un plan d'ensemble du secteur.

La Commission est favorable à l'unanimité (entérinée par l'ancienne commission urbanisme)

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION BÂTIMENT 16 OCTOBRE 2014

Présents : Mmes Morice , Gauthier Danièle, Masson Denise, Mrs Fesselier Laurent , Maudet Bernard, Rousselet Guy, Désille Arnaud, Granger Dominique,
Excusés : Mmes Beaugé Christèle, Louveau Magalie, Harnois Rachel, Mrs Jagline Loïc, Garnier J. Pierre. **Absents :** Mrs Mauxion J.Luc, Perrier Michel , Martin Hervé.

-1- Présentation des membres de la commission

-2- Visites sur sites

- local bureaux (ancien bâtiment Pasquet) suite départ Ets Urcéo et demande d'installation sur la commune d'un cabinet de 3 sages-femmes.
- locaux services techniques : bureaux, vestiaires, sanitaires, salle de restauration et de l'atelier.
- salle St Hippolyte et emplacement pour une chaufferie

-3 -Salle des mariages

Présentation des travaux effectués dans différents bâtiments communaux depuis 2009 : intervention dans tous les bâtiments)

-4 - Réponse à des demandes d'associations

-Ancienne école publique : l'association des Diablotins est intéressée pour une occupation de ces locaux pour une salle dédiée aux tous petits. La commission enfance jeunesse va travailler sur ce dossier pour un chiffrage d'éventuels travaux sur le budget 2015.

Eclairage du terrain multisports : la commission a donné un avis négatif suite à la plainte auprès de la Préfecture d'Ille et Vilaine pour nuisances sonores de Mr Harnois Bernard, riverain.

Changement de pommes de douche aux vestiaires foot : 20 douches pour une somme de 3300 euros (applique + pomme) et garder celles qui fonctionnent pour les

mettre aux vestiaires des Hairies manquantes. Avis favorable.

-5- Remarques :

Souhait de plusieurs membres présents pour une réfection de la cuisine salle St Hippolyte

Le responsable des services techniques souhaite un passage annuel et un avis d'un bureau de contrôle pour préparer la visite de conformité et éviter de gros travaux, comme ce fut le cas dans les salles de sports.

Aujourd'hui seule l'église est dotée de ce contrôle par mission ; souhait sur tous les bâtiments recevant du public ; salle St Hyppolite, salle des mariages, complexe sportif. Cela permettrait d'échelonner les travaux à réaliser pour la mise en conformité. Avis favorable de la commission. Prochaine réunion en janvier pour préparer le budget 2015.

Fin de Réunion 18h30-21h

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION 22/10/2014

Présents : C. Buffet, M. Régnier, M. Louveau, L. Lancelot, B. Maudet, B. Théot, E. Huteau
Excusés : A. Désilles, N. Dessinet, S. Huet, J. Rubin, V. Menier

Christèle Buffet félicite Elodie Huteau pour la présidence de l'A.P.E.L de l'Ecole Privée.

Accueil de loisirs : Mail envoyé par la mairie à la DDCSPP et la Caf pour informer du changement de gestionnaire au 1/01/2015 (Familles Rurales) Comité de pilotage : 3 élus, 3 de l'Asso, la directrice, la fédération et Mme le Maire. Il est proposé d'ajouter un suppléant afin d'avoir un comité de pilotage au complet pour la convention tripartite (de même pour l'asso ALSH).

Asso Kinderboom : Mme Sabrina Simon (présidente de l'association) remercie la commission EJI pour l'accompagnement et les élus pour la convention avec Familles rurales.

Courrier reçu d'un jeune Etrellais pour un terrain BMX et skate à Etrellés. La commission lui répond et transmet sa demande

à la commission sports/associations pour information.

Semaine ELI : proposition semaines en 2015 : sem. 28 : forfait 48 jeunes et sem. 35 : forfait 36 jeunes

Critères d'inscription : commune de résidence prioritairement Etrellais, Age : collégien 11-15 ans

Communication : la commission EJI souhaite avoir de la commission voirie les sites des arrêts bus sur la commune pour pouvoir communiquer auprès des jeunes de la campagne, diffusion dans les commerces, écoles, salles de sports, bibliothèque, panneau terrain multisport, site internet et mail aux parents, info locale.

Comportements : Suite à différentes remarques de parents sur les semaines 2014, la commission adresse un courrier à la FSCF 35 pour l'encadrement (sécurité et surveillance des activités)

Avis à présenter au prochain conseil municipal pour délibérations: semaines 2015 et forfaits jeunes.

Projet bâtiment « ancienne école publique » :

Présentation d'un projet de mutualisation de ce bâtiment à destination d'associations : sociale, petite enfance, famille, intergénération et activités culturelle et manuelle.

Besoins :

- espaces jeux avec animatrice (lieu de rencontre Assistantes maternelles, parents sur la commune)
- centre communal d'action sociale (CCAS) pour faire des animations auprès des familles, des adolescents et des seniors
- école de dessin, Etrellés loisirs Création, Club de l'Amitié.

Constat : travaux nécessaires pour mutualiser : agrandir une salle, et créer des placards dédiés aux activités

La commission valide ce projet très intéressant pour la commune et confirme la position du conseil général (PMI) pour un espace repos. Chiffrage pour budget 2015 des travaux, par la commission bâtiments communaux.

Christèle BUFFET

Adjointe Enfance Jeunesse intergénération

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ainsi que les associations.

Les Etrellais peuvent faire appel au CCAS ; ses modes d'intervention sont variés, allant de la simple information à l'accompagnement personnalisé en passant par l'aide d'urgence possible et sous conditions.

Élus et représentants (Union Nationale des Associations Familiales, Maison de Retraite d'Etrellés, Club des Aînés Etrellais, Mutualité Sociale Agricole, Secours Catholique) composent le conseil d'administration qui se réunit plusieurs fois par an pour étudier les demandes, informer les habitants, accompagner et mettre en place des projets, etc....



ANIMATION DES AINÉS

Repas du CCAS : le jeudi 16 avril 2015 au restaurant le Privilège à Saint Didier. Les personnes de plus de 80 ans ne pouvant assister à ce repas,

reçoivent en fin d'année une boîte de chocolats par une visite des membres du CCAS.

Christèle Buffet
Adjointe Enfance Jeunesse
Intergénération

RÉPONSE DIALOGUONS

Nous avons reçu 4 coupons identiques concernant l'impasse des Saulniers, nous demandant de décaler le premier potelet, voire le supprimer.

La commission voirie s'est rendue sur place le jeudi 2 octobre. Au vu de la largeur de l'entrée de l'impasse (supérieure à la largeur de la rue des Saulniers), la commission ne souhaite pas modifier l'implantation des potelets. Ces derniers sont présents pour protéger les piétons et éviter aux véhicules de se garer sur le trottoir et dans l'entrée de votre impasse privée.

Avant cet aménagement, des habitants de



M. Masson, Mlle Bigot et Mme Cournée

la voie se plaignaient régulièrement des stationnements gênants !

Pour les déménagements ou livraisons, les véhicules plus imposants peuvent se déporter sur la voie de gauche avant d'emprunter cette impasse.

L'adjoint à la voirie
S Davenel

AMÉNAGEMENTS FONCIERS AGRICOLES ET FORESTIERS LIÉS À LA LIGNE À GRANDE VITESSE

PRISE DE POSSESSION DES NOUVELLES PARCELLES ET TRAVAUX CONNEXES

Les six opérations d'aménagement foncier liées à la Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire sur lesquelles ont travaillé les commissions communales et intercommunales d'aménagement foncier pendant quasiment 8 années arrivent maintenant en fin de procédure.

La dernière phase de concertation, puis l'adoption définitive des plans d'échange parcellaires et des travaux connexes par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF), s'est déroulée entre juin et octobre 2014 suivant les périmètres.

Elles ont pour effet :

1- La prise de possession des nouvelles parcelles

Celle-ci peut avoir lieu, à l'amiable, dès maintenant ou au plus tard le jour du transfert officiel de propriété.

Il est à noter que cette prise de possession s'applique dès le jour de transfert officiel, même lorsqu'un propriétaire a porté un recours au Tribunal Administratif suite à la décision de la CDAF.

Voici les dates de transfert de propriété officielles par périmètre :
(tableaux ci-dessous)

2- Travaux connexes

Les travaux accompagnant la nouvelle distribution foncière (travaux d'arrachages et de plantations de haies, d'aménagements de chemins, de réseaux hydrauliques, etc.) démarreront aussitôt après le transfert de propriété.

Les entreprises devront **strictement** respecter les plans adoptés par les commissions. Aucun des travaux ne sera à la charge des propriétaires et exploitants.

Il est rappelé les éléments suivants :

- **Tous les abattages d'arbres et de haies prévus au plan de travaux connexes seront réalisés par des entreprises mandatées.**

- **Les clôtures artificielles, abreuvoirs, éoliennes, bâtiments légers** devront être enlevés par le propriétaire sortant avant la date de prise de possession de la parcelle les supportant. Passé cette date, les ouvrages non enlevés deviendront la propriété du nouvel attributaire sans indemnité, sauf entente entre les parties.

- **Il est recommandé de ne pas édifier de clôture définitive en bordure des chemins, fossés et ruisseaux et de laisser une bande de 15 mètres libres de toute culture jusqu'à**



l'achèvement des travaux de création ou d'aménagement de ces ouvrages. Aucun dégât de culture sur ces zones ne pourra donner lieu au versement d'aucune indemnité.

- **Le locataire d'une parcelle atteinte par l'aménagement foncier agricole et forestier a le choix ou d'obtenir le report des effets du bail sur les parcelles acquises en échange par le bailleur, ou d'obtenir la résiliation totale ou partielle du bail, sans indemnité.**

Pour toute question relative à la gestion de votre nouveau parcellaire (déclarations PAC, autorisations environnementales, etc.), vous pouvez adresser vos demandes au Service Economie Agricole - Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Le Morgat - 12 rue Maurice Fabre CS 23167 35031 Rennes Cedex - 02 90 02 34 00

Contact : Service Foncier des Infrastructures DGTI - Pôle Construction - Conseil Général d'Ille-et-Vilaine : 02 99 02 21 24

Opérations d'aménagement foncier	COMMUNES	Date de transfert de propriété (dépôt des procès-verbaux et des plans en mairie)
LGV 4	TORCE, VERGEAL	15 janvier 2015
LGV 5	ETRELLES, ARGENTRE-DU-PLESSIS avec extension sur DOMALAIN	04 décembre 2014

INFOS

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons ayant eu 16 ans et domiciliés à Etreilles sont invités à se présenter à l'accueil de la mairie, avec leur carte nationale d'identité et le livret de famille, pour s'inscrire sur la liste de recensement militaire. Cette inscription permet d'obtenir une attestation pour s'inscrire aux examens scolaires, permis de conduire, et inscription automatique sur la liste électorale...



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées aux personnes majeures est passée de 10 ans à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013, les cartes nationales d'identité ne peuvent pas être refaites avec la bonne date d'expiration. En cas de voyage dans un pays étranger, le ministère de l'intérieur propose une fiche d'information traduite dans la langue du pays d'accueil pour justificatif. Tous les pays n'acceptent pas cette nouvelle disposition, pour en savoir plus, consulter le site <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI>

salons l'Étudiant

Le Salon du Lycéen et de l'Étudiant de Rennes se déroulera au Parc des Expositions de Rennes Aéroport du 15 au 17 janvier 2015.



PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 1er septembre 2014 le renouvellement du permis de conduire est payant en cas de perte, de vol ou de destruction accidentelle du document. Le coût s'élève à 25 € en timbres fiscaux.

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande sur le site :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1727.xhtml>



Du vendredi 23 janvier 2015 au samedi 24 janvier 2015 de 9h00 à 18h00, les Compagnons du Devoir ouvriront au public leur Maison de : RENNES (35000) située au 2, Rue Jules Verne

Cet événement sera l'occasion de faire découvrir à tous leurs métiers et les formations en alternance qu'ils proposent aux jeunes.

Des ateliers vivants animés par des apprentis et des Itinérants* montreront des techniques et des réalisations pour faire connaître la

réalité passionnante de ces métiers. Des points d'informations sur les Compagnons du Devoir, l'apprentissage, le voyage sont également prévus.

En plus des familles, les entreprises partenaires des Compagnons du Devoir, les professionnels de l'éducation et de l'orientation ainsi que les institutionnels locaux sont conviés.

Côme de Bodman
Prévôt des Maisons de Rennes et Saint-Avé

LA MARMITE DES MOTS - UDAF 35

Séparation, divorce, recomposition familiale... Autant d'événements qui amènent bouleversements, questions et émotions pour nos enfants. Vous avez l'impression que votre enfant a besoin de partager cette expérience avec d'autres du même âge ? Les services de Médiation Familiale et Parents Ensemble de l'UDAF 35 proposent un atelier animé par deux professionnels : la Marmite des Mots.

A partir de supports ludiques et créatifs, le groupe réfléchit, échange et partage à partir du vécu de chacun. Ensemble, les enfants trouvent les ressources pour dépasser les difficultés qu'ils traversent et invitent leurs parents à un bilan collectif et convivial.



Plusieurs sessions de 4 séances auront lieu sur l'année scolaire 2014-2015. La première débutera le mercredi 1er Octobre 2014, de 16h30 à 18h30, à la Maison de l'Agriculture, à Rennes.

Renseignements et inscription au 02.23.48.25.55
Participation : 20€ pour l'ensemble des ateliers

Divorce, séparation... votre enfant a des questions ?!

La Marmite des Mots se propose de l'accueillir pour l'aider à réfléchir, partager ses émotions et trouver des ressources pour traverser cette étape de sa vie. Renseignements et inscription au 02.23.48.25.55

Volet Informatif :
Depuis 2009, les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site sécurisé : <https://www.permispoints.fr>. Cette information gratuite est importante pour tous les titulaires d'un permis de conduire quelle que soit sa catégorie. Nous vous invitons à placer un lien sur votre site internet.

Volet pédagogique :
Les stages de sensibilisation au risque routier, dit « stages de récupération de points » sont un rendez-vous citoyen pour tous ceux qui partagent l'espace routier et qui souhaitent conserver leur titre de conducteur à l'issue d'infractions répétées.
Des stages sont régulièrement organisés à proximité de VITRELLES.
L'accès direct, en temps réel, aux places de stages de votre région est désormais accessible. Des informations peuvent être l'objet d'un lien sur votre site internet dans une partie informations pratiques : <https://www.permispoints.fr>
Votre webmaster peut même intégrer directement la liste des stages de votre région : <https://www.permispoints.fr/stage-recuperation-points-etrelles-35370-proche.html>

Vous remerciant de votre contribution, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes respectueux hommages.

BISTROT MEMOIRE DU PAYS DE VITRE

Séances de 14h30 à 17h00

les 1^{er} lundi du mois à
VITRE

les 3^{es} lundis à
LOUVISNE de BALS

Bar-Restaurant « l'Espérance »
Place du Champ de Foire

Bar « Le Rozel »
1, place de l'Église

15/12/2014	A définir	
15/01/2015		Galette des Rois
19/01/2015		Galette des Rois

Espace ouvert à tous, entrée libre.
Renseignements :

A l'Association de Développement Sanitaire du Pays de Vitre :
02 99 75 84 13

ou CLIC de Vitre Communauté :
02 99 74 33 01

COLLECTE DE SANG REMERCIEMENTS

Au nom des 2 000 malades qui sont transfusés chaque mois en Bretagne, nous tenons à vous remercier d'avoir reçu récemment le don du sang dans votre commune. Nous avons accueilli le 16/09/214, 47 personnes, contribuant ainsi à l'approvisionnement régional qui s'élève à 800 dons quotidiens.

Dr Françoise AUSANT-BERTEL
Responsable des collectes



PRÉSERVER LES RIVIÈRES ET LA RESSOURCE EN EAU

ZOOM SUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DE LA VILAINE AMONT (SIBVVA)

Qu'est-ce que le SIBVVA ?

48 communes ont décidé de se regrouper pour mener une politique de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Son territoire d'action s'étend de la source de la Vilaine à Juvigné en Mayenne, jusqu'à sa confluence avec le Chevré à Acigné en Ille-et-Vilaine, soit un territoire de 670 km², 1 000 km de cours d'eau, 3 barrages et 3 captages en rivières.

Son objectif est l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, conformément à la directive européenne cadre sur l'Eau.

Les enjeux et problématiques du territoire :

- Qualité de l'eau et alimentation en eau potable : du fait de son caractère superficiel (rivières), la ressource utilisée pour la production d'eau potable est particulièrement vulnérable aux pollutions (phosphore, nitrates, pesticides et matières organiques).

- Milieux aquatiques, zones humides et bocage : les rivières ont subi de profondes perturbations (recalibrage, rectification,



drainage des zones humides). L'existence d'une multitude d'ouvrages en travers des cours d'eau impacte également la mobilité piscicole et le transfert normal des sédiments. Quant au bocage, de part ses nombreux intérêts (préservation de la qualité de l'eau, biodiversité, paysages, élevage), il existe une réelle nécessité de le restaurer et le préserver.

L'organisation et l'action du SIBVVA :
Le syndicat est administré par un comité

syndical (composé des membres délégués par les communes) au sein duquel est élu un bureau (1 président et 3 vice-présidents responsables des commissions rivière, agricole et non agricole). Une équipe d'animation (4 agents de terrain, 1 comptable) assure la réalisation opérationnelle.

Les actions menées se répartissent en 2 volets principaux : la sensibilisation (particuliers, communes, agriculteurs, entre-

prises, scolaires) et les travaux de restauration (cours d'eau et bocage).

« Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 7 juin 2015 pour notre manifestation BALAD'EAU PARC, au jardin du Parc de Vitre. »

Contacts :

15 boulevard Denis Papin - 35500 VITRE
Tél : 02 99 74 35 20 Fax : 02 99 74 76 19
animation@vilaine-amont.fr



SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE DE VITRÉ COMMUNAUTÉ

Le réseau de transport en commun de Vitré Communauté évolue pour mieux s'adapter aux besoins de la population en constante augmentation.

Depuis le 1er avril, la ville de Châteaubourg bénéficie d'un transport urbain et le nord du territoire est doté, à titre expérimental, de lignes régulières et à déclenchement.

L'arrivée de 10 nouvelles communes modifie le périmètre d'intervention en matière de transport sur Vitré Communauté.

Extension du périmètre de Vitré Communauté

Désormais, la gestion de la ligne Vitré-La Guerche est assurée par Vitré Communauté. Les arrêts et horaires restent les mêmes. L'utilisation du service devient, comme les lignes urbaines, gratuit.

Les lignes La Guerche-Rennes et Vitré-Fougères sont, pour les tronçons traversés sur le territoire, gérées par Vitré Communauté. Service payant.

Le service de transport à la demande, Taxi.com, s'étend sur les dix communes qui ont rejoint le territoire : Availles-sur-Seiche, Bais, Drouges, la Guerche-de-Bretagne, Moulins, Moussé, Moutiers, La Selle-Guerchaise, Rannée et Visseiche.

Il s'adresse aux personnes de + de 65 ans ou bénéficiaires de certaines allocations. Le tarif pour un aller simple varie de 2 à 3 €. La réservation est obligatoire.

A la rentrée de septembre, 1000 élèves vont rejoindre les transports scolaires de Vitré Communauté. 21 cars supplémentaires seront mis en service.

Où trouver ces nouveaux horaires ?

Ils seront principalement disponibles dans les bus, dans les mairies concernées, à Vitré Communauté et sur le site internet de Vitré Communauté.

Quelques chiffres-clés

- 2 réseaux urbains (Vitré et Châteaubourg)
- 1 réseau intracommunautaire ou 2 lignes régulières en semaine ou 2 lignes régulières à déclenchement
- 1750 voyages par jour en moyenne sur le réseau de transport urbain à Vitré
- 110 voyages par jour en moyenne sur le réseau de transport urbain à Châteaubourg

Contact :

Service Transports – 02.99.74.70.26

Vitré Communauté 16 bis bd des Rochers BP 20613
35500 Vitré

www.vitrecommunaute.org



Collectif

Vivre Son Deuil Bretagne

POURSUITE DES PERMANENCES D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE POUR LES PERSONNES EN DEUIL AU CENTRE SOCIAL DE VITRÉ

Le Collectif Vivre Son Deuil Bretagne, qui regroupe six associations d'accompagnement au deuil et/ou à la fin de vie, organise depuis six ans sur le territoire, avec le soutien du Pays de Vitré - Porte de Bretagne, des actions en direction du grand public et des personnes en deuil, en particulier.

En septembre 2014, afin de répondre aux demandes exprimées lors de ces rencontres et venir en aide aux personnes en deuil, le Collectif Vivre Son Deuil Bretagne a ouvert, avec le soutien du centre social de Vitré, une permanence mensuelle d'accueil et d'écoute au centre Jacques Boyer à Vitré

destinées aux personnes en deuil (deuil récent ou ancien).

La permanence est un espace d'accueil et d'écoute permettant à la personne de comprendre le deuil et son processus, d'exprimer sa souffrance et ses émotions liées au deuil, de parler de l'absence de l'autre, ...

Pour l'année 2014-2015, avec le soutien du centre social de Vitré et du Pays de Vitré - Porte de Bretagne, les bénévoles du Collectif poursuivent ces permanences mensuelles sur Vitré. Elles auront lieu chaque dernier lundi du mois à partir de septembre.

Collectif Vivre Son Deuil Bretagne - Permanence

Dernier lundi du mois de 13h30 à 15h00
Centre Jacques Boyer à Vitré, 27 rue Notre Dame

- Anonyme et gratuit –

Lundi 26 janvier 2015, lundi 23 février 2015, lundi 30 mars 2015, lundi 27 avril 2015, lundi 29 juin 2015

Les associations du Collectif proposent également des permanences, entretiens téléphoniques et rendezvous sur Rennes

Pour en savoir plus : 02 99 53 48 82

Conseil municipal du lundi 26 mai 2014

PRESENTS : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BEAUGE Christèle, BUFFET Christèle, DESSINET Nadine, HARNOIS Rachel, LOUAPRE Marina, LOUVEAU Magalie, MASSON Denise, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, ROUSSELET Guy, TURMEAU Nicolas

EXCUSÉ(S) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARBOT Aurélie à Mme SAVATTE Stéphanie, MM : GENDRON Michel à Mme MORICE Marie-Christine, MAUXION Jean-Luc à M. GARNIER Jean-Pierre

- Précision sur les votes en Conseil Municipal : Distinction entre l'abstention et le vote blanc

Mme MORICE donne la parole à M. LEBAIN, Directeur Général des Services de la Commune.

Il explique la différence entre l'abstention et le vote blanc, surtout pour les nouveaux élus.

L'abstention caractérise le fait pour une personne de ne pas prendre part au vote. Par exemple, si cette personne a un intérêt direct ou indirect avec le point évoqué au moment du vote, elle s'abstient afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Elle ne sera donc pas comptabilisée dans les votants.

Le vote blanc est un vote. La personne est considérée comme votant mais son vote n'est pas considéré comme un suffrage exprimé. Le vote blanc caractérise le fait pour une personne de ne pas se retrouver, ou de ne pas être forcément d'accord avec la proposition faite dans la délibération.

Afin de clarifier les choses, le tableau des votes a été modifié en rajoutant une case « abstention ».

■ VITRÉ COMMUNAUTÉ – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Le Conseil Municipal :

approuve le rapport d'activités 2013 de Vitré Communauté

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 23, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ VITRÉ COMMUNAUTÉ – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔT DIRECTS (CIID)

Le Conseil Municipal :

désigne Mme MORICE Marie-Christine, représentant de la Commune d'Étrelles au sein de la CIID

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 5)

■ CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Préfecture et l'AMF invite le Conseil Municipal à désigner « un élu référent sécurité routière »

Cet élu référent aura un rôle transversal pour porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les champs d'intervention de la Commune, mais également pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation pour l'ensemble de vos habitants.

Le Conseil Municipal :

désigne M. JAGLINE Loïc, correspondant sécurité routière de la Commune d'Étrelles

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 5)

■ CONSEIL MUNICIPAL – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SIÉGEANT À L'ÉCOLE PRIVÉE

Conformément à la circulaire préfectorale du 18 Avril 2014, un représentant de la Commune doit siéger aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes des écoles privées sous contrat d'association.

Mme MORICE propose Christèle BUFFET, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse et Intergénération, pour siéger à l'école privée Notre Dame de Lourdes.

Mme Le Maire demande s'il y a d'autres candidats. Mme THEOT est candidate.

Mme BUFFET souhaite s'abstenir sur ce vote étant candidate.

le Conseil Municipal :

De désigner Mme BUFFET, représentant de la Commune pour siéger à l'école privée, avec 17 voix pour Mme BUFFET contre 5 voix pour Mme THEOT

Mme HARNOIS demande des précisions sur le vote à bulletin secret.

Mme MORICE indique que le vote est d'ordre général public sauf si un tiers des membres présents demande le scrutin secret ou bien lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Mme MORICE ajoute que toutes les règles pourront être répertoriées dans un règlement intérieur du Conseil Municipal le cas échéant, même si ce dernier n'est pas obligatoire dans les Communes de moins de 3500 habitants.

Si le Conseil Municipal le souhaite, il a 6 mois suivant le renouvellement de l'assemblée pour adopter un règlement intérieur.

Mme THEOT termine en remarquant que si tout ce passe dans le respect de chacun, il n'y a pas lieu de mettre en place ce règlement intérieur.

(Résultat du vote : Vote à main levée, abstention : 1)

■ VIE MUNICIPALE - ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA CONFÉRENCE DES VILLES DE BRETAGNE

Mme Le Maire propose d'adhérer à cette association régionale afin de pouvoir participer en tant que Commune-membre à des colloques et débats sur les grands enjeux de demain, à savoir la place de la Commune dans les EPCI (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération...) de plus en plus gouvernantes.

Un des enjeux est notamment le pacte financier et fiscal que devra prendre l'intercommunalité dans le cadre de la mutualisation des moyens et des services (personnel...).

Mme THEOT demande à qui sont destinées ces réunions.

Mme MORICE répond qu'elles sont ouvertes au Maire, Adjointes et au directeur de la collectivité.

Conseil municipal du 26 mai 2014 (suite)

Le montant de l'adhésion est fixé à 0.07€ par habitant et par an, soit pour 2014 : 185,71€ pour Etreilles (2653 habitants)

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 5)

■ AFFAIRES SCOLAIRES - CALCUL DU COÛT DE L'ÉLÈVE

Comme chaque année, la Commune doit faire le calcul du coût d'un élève à l'école publique.

Ce coût est défini par rapport aux charges de fonctionnement de l'école publique (charges de personnel, charges générales, fournitures scolaires...) d'après le compte administratif 2013.

Le coût de l'élève proposé pour 2014 est de :

- 890.54 € pour un élève en classe maternelle
- 355.05 € pour un élève en classe primaire

Pour information, en 2013, il était de 885.91€ pour un élève de maternelle et de 386,05€ pour un élève du primaire.

M. GARNIER remarque que la baisse de 8% pour les primaires est certainement liée au nombre d'élèves. En effet, il y a 4 élèves de plus en primaire à l'école publique.

Mme THEOT demande s'il y a des contrôles et si oui à quelle fréquence.

Mme MORICE répond que les critères qui entrent dans le calcul du coût de l'élève ont été définis en 2009, lors de la signature du contrat d'association, en concertation avec l'UDOGEC.

Elle ajoute que la Préfecture d'Ille et Vilaine et le Trésorier payeur exercent également un contrôle sur la ventilation des dépenses de fonctionnement servant au calcul des sommes versées.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 23, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES - SUBVENTION À CARACTÈRE SOCIAL

M. FESSELIER Laurent, membre de l'OGEC, ne participe ni au débat ni au vote.

Chaque année la Commune attribue une subvention à caractère social pour les élèves en classe élémentaire de l'école privée Notre Dame de Lourdes, résident sur la Commune d'Etreilles, pour les fournitures scolaires.

Elle est calculée sur la base du montant des fournitures scolaires pour un élève de l'école publique, fixé pour 2014, à 27.51€/élève.

Le nombre d'élèves en classe élémentaire étant de 146, la subvention proposée est de 4 016.46€.

Mme DESSINET demande à quelle date sont pris les effectifs.

Mme MORICE répond que le nombre est pris à la rentrée 2013/2014 et uniquement pour les Etreillais.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstention : 1, blancs : 0)

■ BUDGET ZAC DE LA PLESSE 2014 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Afin de pouvoir procéder à l'acquisition des parcelles de la ZAC de la Plesse, et verser les indemnités d'éviction aux exploitants, il est nécessaire de contracter un emprunt à hauteur de 700 000€, conformément au budget ZAC 2014, voté le 28 Avril dernier par le Conseil Municipal.

4 établissements bancaires ont été consultés. Nous avons reçu 3 offres.

Finances Actives, qui a une mission de conseil auprès de la Commune sur la gestion des emprunts, préconise, du fait du type d'investissement qui est financé (ZAC), de prendre du taux variable car ceux-ci permettent un remboursement anticipé à moindre frais.

Par ailleurs, au vu du niveau historiquement bas des taux courts les emprunts à taux variable garantissent aujourd'hui une optimisation des frais financiers.

Mme DESSINET demande quelle est la destination de ce prêt. Mme MORICE indique qu'il s'agit d'un emprunt pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles de la ZAC ainsi que pour l'indemnisation des exploitants (indemnité d'éviction).

Elle ajoute que jusqu'ici, c'était le budget principal qui abondait le budget de la ZAC, notamment pour l'acquisition DES-JARDINS.

Mme BEAUGE précise que le prêt pourra être débloqué progressivement.

M. LEGOURD demande s'il s'agit d'un taux variable capé ou pas. Après vérification, il s'agit d'un taux variable non capé.

Avant le vote, M. GARNIER demande si dans le Conseil Municipal, il n'y a pas des personnes qui travaillent dans les banques.

Mme MORICE demande à M. GARNIER de préciser clairement sa pensée.

Mme BEAUGE affirme qu'elle travaille au Crédit Agricole mais pas dans cette agence ni d'ailleurs dans le domaine des prêts aux collectivités.

Mme LOUAPRE remarque également qu'elle fait partie du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel d'Argentré du Plessis.

le Conseil Municipal décide :

De contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 700 000€ à rembourser sur 10 ans

De préciser qu'il s'agit d'un taux variable indexé sur l'Euribor 3 Mois +1.50% de marge

De noter que la périodicité des échéances est trimestrielle, que les frais d'engagement sont de 700€, et qu'il n'y a pas de pénalités en cas de remboursement anticipé

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 5)

■ VIE COMMUNALE - PROPOSITION D'ACHAT DU COPACABANA

Nous avons reçu en Mairie une proposition d'achat du Copacabana de la part du propriétaire, Monsieur Franck DAAS.

Conseil municipal du 26 mai 2014 (suite)

Elle s'élève à 90 000€ net vendeur pour les murs, le fonds et licence IV.

Nous avons demandé une estimation des domaines qui est de 75 000€.

Mme HARNOIS demande s'il ne serait pas judicieux que la Commission Développement Economique se prononce avant que le Conseil Municipal ne se décide.

Mme MORICE, précise que M. DAAS, le propriétaire, attend une réponse sur ce dossier dans les meilleurs délais.

La Commission Développement économique devra se prononcer courant Juin sur l'opportunité d'achat du Copacabana (prix, localisation...) afin de rendre une réponse rapide à M. DAAS.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 23, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ URBANISME – APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°11 DU PLU

L'enquête publique pour la révision allégée n°11 de la Commune d'Étrelles, relative à la réduction des marges de recul sur le secteur de Piquet, a eu lieu du 28 Janvier au 28 Février 2014.

Aucune observation n'a été mentionnée au registre d'enquête, aucun courrier n'a été reçu en Mairie et aucun rendez-vous n'a été demandé à ce sujet.

Considérant que la révision allégée n°11 du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article R.123-35 du Code de l'Urbanisme,

Mme MORICE explique que des entreprises, avaient exprimé le souhait, soit de majorer la constructibilité de leur parcelle sur la ZA Piquet Ouest, soit d'étendre leur activité existante sur d'autres zones ; après ce constat allant dans le sens de l'optimisation des terrains à urbaniser pour l'économie du foncier agricole, il avait été décidé d'engager une révision allégée en Novembre 2013 afin de réduire les marges de recul, consommatrices d'espaces sur le secteur de Piquet et La Vigne.

L'objectif était également d'harmoniser ces marges inconstructibles sur tout le secteur.

Mme DESSINET demande qui sera bénéficiaire de cette révision.

Mme MORICE répond : les entrepreneurs bénéficieront de constructibilité supplémentaire sur leurs terrains et la Commune de surface foncière bâtie en plus.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 23, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE

Suite au décès d'un agent le 11 Septembre 2013, il convient de supprimer son poste d'adjoint technique de 2ème classe.

Par respect pour la personne et pour la famille, il avait été décidé de ne pas supprimer aussitôt son poste.

Nous avons reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 09 Décembre 2013.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 23, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ VIE SCOLAIRE – PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LOURDES

M. FESSELIER, membre de l'OGEC, ne prend part ni au débat ni au vote.

Pour l'année 2014, la participation financière de la Commune d'Étrelles à l'école privée Notre Dame de Lourdes est fonction du coût de l'élève, validé par le Conseil Municipal, et se fait selon les modalités définies dans la convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement signée en 2009.

(tableau n°1)

Ecole Notre Dame de Lourdes	2014		
	Nombre d'élèves	Coût / élève	Montant
Maternelle	87	890.54 €	77 476.98 €
Élémentaire	146	355.05 €	51 837.30 €
Montant participation	129 314.28 €		

Le coût de l'élève est fixé pour 2014 à :

- 890.54 € pour un élève en classe maternelle
- 355.05 € pour un élève en classe élémentaire

La participation 2014 de la Commune d'Étrelles à l'école privée est donc la suivante : (tableau n°1)

QUESTIONS DIVERSES

- DIA SCI Porte de Bretagne

Nous avons reçu en Mairie une DIA pour la vente de la parcelle ZH 123p, où se situe le pylone électrique à Piquet, vente de la SCI Porte de Bretagne à FPS Towers, d'une contenance totale de 175m².

Le prix de vente est de 45 000€, soit 257,14€/m².

La Commune n'a pas d'intérêt à préempter.

- Encadrement du drapeau de la Guerre 39-45 et installation dans la salle du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est d'accord pour demander des devis pour l'encadrement du drapeau.

Mme HARNOIS regrette de ne pas avoir été informée qu'une remise de médaille serait faite à M. GOUSSET lors de la cérémonie du 08 Mai.

Mme MORICE répond que M. GOUSSET a reçu tardivement cette médaille envoyée au président cantonal de l'UNC, et qu'elle-même n'a été avertie que le vendredi.

M. JAGLINE ajoute que les dates du 08 Mai et du 11 Novembre sont connues des élus et à retenir tous les ans. Il en profite pour dire qu'il y aura la remise du nouveau drapeau des soldats de France le 11 Novembre prochain.

Conseil municipal du 26 mai 2014 (suite)

M. DAVENEL demande à Mme HARNOIS si elle serait venue sachant qu'il y avait une remise de médaille.

Elle répond que oui et qu'elle n'a pas à se justifier, qu'il s'agit de choix personnels.

- Inauguration du parcours d'activités santé seniors et de la salle d'activités de la Maison de retraite le 27 Juin 2014 l'après-midi reçue ce jour par mail de la maison de retraite.

Une invitation officielle sera envoyée prochainement.

- Installation d'un camion galette, place Chanoine Delalande, le mardi soir (La Galette Bretilienne, HEINRY Johann)

Il est demandé si l'association des commerçants a été consultée. Ce sera fait dans la semaine.

M. FESSELIER n'est pas d'accord sur la consultation systématique de l'ACAE. Il donne pour exemple que lorsqu'une entreprise s'installe sur Etreelles, on ne demande pas aux autres entreprises du même secteur si elles sont d'accord.

- Désignation des jurés d'Assises
La Commune doit désigner, par tirage au

sort, 6 personnes qui seront susceptibles de siéger aux Assises.

Mme BEAUGE demande quelles sont les tranches d'âge pour être juré d'Assises.

Après vérification, l'âge minimum est de 23 ans, et à partir de 70ans, la personne sélectionnée peut demander une dérogation.

M. GARNIER et M. TURMEAU sont désignés pour assurer le tirage au sort. (tableau n°2)

- Désignation des membres non-élus des Commissions Communales

Mme MORICE rappelle la réglementation régissant les commissions communales composées de membres élus au Conseil Municipal, par délibération.

La Commune d'Etreelles a souhaité depuis plusieurs années pour une démocratie participative, ouvrir ces commissions communales à des non-élus candidats (ces derniers sont désignés, il n'y a pas de vote).

Chaque Adjoint de la Commune ayant reçu délégation du maire et responsable de commission va procéder à la désignation des candidats retenus pour siéger au sein des commissions dont il a la charge.

1) Commission Communale des Impôts directs (CCID)

(tableau n°3)

2) Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (tableau n°4)

3) Sous la responsabilité de M. JAGLINE Loïc

- Commission Etrellais-Information (tableau n°5)

- Commission Animation – Manifestations (tableau n°6)

- Commission Sports – Associations
M. JAGLINE a sélectionné 3 représentants d'association. (tableau n°7)

4) Sous la responsabilité de Mme BUFFET Christèle

- Commission Enfance – Jeunesse – Intergénération

Mme BUFFET souhaitait des représentants de parents d'élèves, d'ados et des aînés. (tableau n°8)

Mme BUFFET précise qu'au regard des nombreuses personnes ayant postulées pour sa commission, elle enverra un courrier aux candidats non-retenus afin de leur proposer de participer sur des projets communaux dans le domaine de l'action sociale particulièrement.

5) Sous la responsabilité de M. DAVENEL Stéphane

- Commission Voirie et chemins (tableau n°9)

- Commission Environnement (tableau n°10)

6) Sous la responsabilité de M. FESSELIER Laurent

- Commission Urbanisme

M. FESSELIER précise que lors du précédent mandat la commission comptait 11 membres.

Pour ce mandat il élargit à 15 membres mais ne peut aller au-delà au regard des capacités à travailler avec un groupe trop important. (tableau n°11)

-Commission Bâtiments communaux (tableau n°12)

7) Sous la responsabilité de Mme BEAUGE Christèle

- Commission Finances : Mme Beaugé ne retient qu'un candidat (tableau n°13)

(tableau n°2)

Numéro	Nom - Prénom	Adresse
1	DEFAY Sarah	04 Place Chanoine Delalande
2	SAUVAGE Anna	54 Rue de la Champagne
3	FADIER Joseph	29 Allée du Verger
4	TRAVERS Angèle	48 Rue de la Champagne
5	JUGDE Marilyne	15 Rue du Champ Blanc
6	HARDY Elise	16 Rue de la Préalaye

(tableau n°3)

	Membres élus	Désignation membres non-élus
Titulaires	FESSELIER Laurent	ETIENNE Albert
	BEAUGE Christèle	RUBIN Didier
	JAGLINE Loïc	PERRIER Claude
	BUFFET Christèle	RUBIN Hervé (extérieur Commune)
Suppléants	DESSINET Nadine	GEORGEAULT Philippe
	MASSON Denise	TERTRAIS Eric
	MAUDET Bernard	SIMON Claude
	GENDRON Michel	FOUCHET Pierre-Marie (extérieur Commune)

Conseil municipal du 26 mai 2014 (suite)

- Commission Subventions :
(tableau n°14)

- Commission Espace Rural
(tableau n°15)

8) Sous la responsabilité de Mme DESSINET Nadine

- Commission Développement économique

Membres élus

Désignation membres non-élus

- Pour la semaine ELI du mois de Juillet
Mme BUFFET souhaiterait avoir l'accord
des élus pour augmenter le forfait de 36
à 48 jeunes car il y a 9 personnes sur la
liste d'attente.

Cette augmentation d'effectif coûtera
140€ à la Commune. Pour la semaine
d'Août, la Commune reste à 36 places.

M. GARNIER ajoute qu'on ne peut pas

priver des jeunes de participer à cette
semaine qui est très attractive.

M. FESSELIER remarque qu'un règlement
devra être signé avec cette association,
notamment afin d'utiliser la salle des sports
dans de bonnes conditions.

Mme Le Maire rappelle que l'an passé la
fédération FCSF avait fait remonter à la
collectivité son désappointement sur l'hé-
bergement au presbytère ; les animateurs
ayant été délogés un matin par des membres
de la paroisse.

Les animateurs seront donc logés dans
l'ancienne école publique, afin d'éviter
ce conflit d'utilisation de locaux commu-
naux.

- M. LEGOURD souhaite revenir sur le
déroulement de la permanence aux élections
européennes.

Il met en avant le déséquilibre des per-
manences entre les conseillers municipaux.

Mme MORICE rappelle d'abord que la
tenue des élections est une obligation pour
tous les élus et que ces derniers, d'en l'im-
possibilité de pouvoir être présents doivent
soit inter changer leur créneau, soit trouver
des personnes pouvant les remplacer.

Devant les différentes manifestations fami-
liales ce même jour (fête des mères, com-
munions, mariages...), Mme MORICE
reconnait que les services administratifs
en charge de la répartition ont eu quelques
difficultés de dernière minute avec les
répartitions dans les permanences, au
regard du manque d'élus disponibles en
journée.

L'organisation devra se faire bien en amont
pour les prochaines élections.

(tableau n°4)

Membres élus	Désignation membres non-élus
BUFFET Christèle	AUDROUING Jeanine (UDAF)
MASSON Denise	GEORGEAULT Lucienne (Club Aînés)
LOUAPRE Marina	SIMON Claude (Maison de retraite)
GARNIER Jean-Pierre	BEAUGENDRE Annie (MSA)

(tableau n°5)

Membres élus	Désignation membres non-élus
JAGLINE Loïc	LE SOLLIEC Monique
TURMEAU Nicolas	
MASSON Denise	
ROUSSELET Guy	
DAVENEL Stéphane	
GARNIER Jean-Pierre	

(tableau n°6)

Membres élus	Désignation membres non-élus
JAGLINE Loïc	LE SOLLIEC Monique
BEAUGE Christèle	
GENDRON Michel	
SAVATTE Stéphanie	
MAUDET Bernard	
MASSON Denise	

(tableau n°7)

Membres élus	Désignation membres non-élus
JAGLINE Loïc	PERRIER Rémi
BEAUGE Christèle	MESSU Franck
FESSELIER Laurent	CATELINE Lionel
SAVATTE Stéphanie	
LOUVEAU Magalie	
ROUSSELET Guy	
LEGOURD Christian	
HARNOIS Rachel	
THEOT Blandine	

(tableau n°8)

Membres élus	Désignation membres non-élus
BUFFET Christèle	HUTEAU Elodie APEL
DESILLE Arnaud	REGNIER Marina APE
LOUVEAU Magalie	RUBIN Jeannette
DESSINET Nadine	HUET Sylvie
MAUDET Bernard	LANCELOT Laurence
THEOT Blandine	MENIER Vanessa

(tableau n°9)

Membres élus	Désignation membres non-élus
DAVENEL Stéphane	THEBERT Noël
LOUAPRE Marina	PERRIER Michel
BARBOT Aurélie	COQUELIN Marc
GAUTHIER Vincent	LEMESLE Jérôme
ROUSSELET Guy	LODIEL Gérard
MAUXION Jean-Luc	MESSE Delphine

Conseil municipal du 26 mai 2014 (suite)

(tableau n°10)

Membres élus	Désignation membres non-élus
DAVENEL Stéphane	CATELINE Lionel
MASSON Denise	CHOTARD Daniel
BARBOT Aurélie	BUFFET Didier
MAUDET Bernard	THEBERT Michel
DESSINET Nadine	
LEGOURD Christian	

(tableau n°11)

Membres élus	Désignation membres non-élus
FESSELIER Laurent	RUBIN Didier
GAUTHIER Vincent	PERRIER Vincent
LOUAPRE Marina	FESSELIER Sébastien
SAVATTE Stéphanie	CORDELIER Mickaël
DESILLE Arnaud	
DESSINET Nadine	
DAVENEL Stéphane	
BARBOT Aurélie	
MAUXION Jean-Luc	
LEGOURD Christian	
GARNIER Jean-Pierre	

(tableau n°12)

Membres élus	Désignation membres non-élus
FESSELIER Laurent	PERRIER Michel
MASSON Denise	MARTIN Hervé
JAGLINE Loïc	GAUTHIER Danièle
MAUDET Bernard	GRANGER Dominique
BEAUGE Christèle	
ROUSSELET Guy	
DESILLE Arnaud	
LOUVEAU Magalie	
MAUXION Jean-Luc	
HARNOIS Rachel	
GARNIER Jean-Pierre	

(tableau n°13)

Membres élus	Désignation membres non-élus
BEAUGE Christèle	MALLARD Sylvie
GAUTHIER Vincent	
FESSELIER Laurent	
SAVATTE Stéphanie	
DAVENEL Stéphane	
GARNIER Jean-Pierre	

(tableau n°14)

Membres élus	Désignation membres non-élus
BEAUGE Christèle	JULLIOT Frédérique
GAUTHIER Vincent	
ROUSSELET Guy	
FESSELIER Laurent	
JAGLINE Loïc	
LEGOURD Christian	
HARNOIS Rachel	

(tableau n°15)

Membres élus	Désignation membres non-élus
BEAUGE Christèle	THEBERT Noël
BARBOT Aurélie	RUBIN Didier
LOUAPRE Marina	HILLION Pierre
DAVENEL Stéphane	GEORGEAULT Philippe
TURMEAU Nicolas	COQUELIN Marc
MAUXION Jean-Luc	

(tableau n°16)

Membres élus	Désignation membres non-élus
DESSINET Nadine	LE GARO – MARTIN Isabelle
BEAUGE Christèle	MESSE Delphine
JAGLINE Loïc	
MASSON Denise	
TURMEAU Nicolas	
HARNOIS Rachel	
MAUXION Jean-Luc	

Conseil municipal du lundi 16 Juin 2014

PRESENTS : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGE Christèle, BUFFET Christèle, DESSINET Nadine, HARNOIS Rachel, LOUAPRE Marina, LOUVEAU Magalie, MASSON Denise, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, GENDRON Michel, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, ROUSSELET Guy, TURMEAU Nicolas

■ CONSEIL MUNICIPAL – DEMANDE DE RÉUNION À HUIS-CLOS

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités territoriales, les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunisse à huis clos.

Devant l'importance de la décision relative à la réforme des rythmes scolaires, qui va avoir des conséquences organisationnelles et financières majeures pour la Commune, Mme Le Maire, sur proposition de Mme BUFFET, demande que le Conseil se réunisse à huis clos, et ce, afin que chaque conseiller municipal puisse voter sur ce point en toute sérénité et toute neutralité,

sans avoir d'éventuelles remarques ou signes extérieurs du public qui pourraient influencer le vote.

Le Conseil Municipal est le seul juge de l'opportunité de siéger à huis clos.

Mme THEOT et M. LEGOURD ne comprennent pas la demande de huis clos.

Mme BUFFET répond qu'elle souhaite que toutes les familles aient, par elle, la même information, en même temps, et de ne pas apprendre le choix du conseil par un article de presse (référence à Vitré dans la presse du jour).

Conseil municipal du lundi 16 juin 2014 (suite)

Mme Le Maire invite le public à quitter la salle sur décision du Conseil Municipal.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 5, abstentions : 0, blancs : 0)

■ AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES – RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Mme Le Maire expose,

Conformément au décret n° 2013-77 du 24 Janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, les Communes ont l'obligation de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires pour les écoles publiques en respectant à minima les conditions suivantes :

- La semaine scolaire comporte 24h d'enseignements pour tous les élèves, réparties sur neuf demi-journées, avec le mercredi matin, durant 36 semaines.

- Les heures d'enseignement quotidiennes sont organisées à raison de 5h30 maximum, dont 3h30 au plus par demi-journée.

- La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Les établissements d'enseignement privé ont le choix d'organiser ou non les nouveaux rythmes scolaires.

Le comité de pilotage d'Etreilles, constitué en Octobre 2013, a fait une proposition d'organisation avec la mise en place de temps d'Activités Périscolaires (TAP) le mercredi en fin de matinée, proposition validée par le DASEN en Avril dernier.

Mme BUFFET a fait une présentation détaillée, lors d'une réunion des élus le 04 Juin dernier, de l'avant projet du comité de pilotage, puis de l'étude financière sur le retour d'audit des familles pour l'organisation des temps d'activités périscolaires.

Vu le Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le Décret n° 2013-705 du 2 août 2013 portant application de l'article 67 de la loi du 8 juillet 2013 (fonds d'amorçage) et

l'arrêté du 2 août 2013 fixant les taux des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré,

Vu la proposition du comité de pilotage d'organiser les TAP le mercredi en fin de matinée,

Vu les avis favorables de l'IEN de Vitré et du DASEN par rapport à cette proposition,

Vu la réunion d'information et d'échanges faite aux élus le 04 Juin 2014,

Considérant les nombreuses problématiques organisationnelles liées à la mise en place des TAP (transfert d'enfants, taux d'encadrement, transports scolaires, recherche de bénévoles, recrutement de personnel)

Considérant le coût important estimé par cette réforme des rythmes scolaires et les TAP qui y sont liés, estimés à 240€ par élève (hors fonds d'amorçage et suite au retour des questionnaires aux familles, et aux estimatifs de fréquentation)

Considérant que, d'une part, cette réforme qui engendre des coûts financiers est imposée par l'Etat, et que d'autre part, la Commune sera impactée par la baisse des dotations de l'Etat,

Mme THEOT demande, avant de voter si les deux écoles ont été consultées.

Mme BUFFET, précise qu'en tant qu'Adjointe à la Jeunesse, nommée par le Conseil Municipal ainsi que référent au conseil de l'école R Doisneau et à l'OGEC de l'école Notre Dame de Lourdes, elle a consulté ces derniers suite aux réflexions évoquées lors de la réunion de présentation aux élus du 4 juin 2014, sur le travail du comité de pilotage et les estimations financières.

Le 4 Juin, elle avait informé les élus, que le Conseil d'école de l'école publique Robert DOISNEAU se tenait le 10 Juin et qu'elle ferait part des interrogations organisationnelles et financières des élus sur la proposition du comité de pilotage.

Elle a soumis l'éventualité d'une nouvelle proposition du Conseil Municipal avec une application stricte du décret, à savoir début des cours à 8h45, fin des cours à 16h, avec 3h d'enseignement le mercredi matin et 2h de pause méridienne.

L'IEN de Vitré, la directrice de l'école et les enseignantes ainsi que les représentants des parents présents ont donné un accord de principe.

Mme BUFFET a transmis dès le 5 Juin à M. BERTEL, directeur de l'école privée Notre Dame de Lourdes, les interrogations des élus. L'école privée aura le choix ou non de mettre en place ou pas dès la rentrée. La Commune d'Etreilles ne pouvant faire d'ingérence dans la gestion de l'école privée.

Mme BUFFET souhaite, avant la délibération, préciser que le travail du comité de pilotage était d'harmoniser les temps scolaires des deux écoles présentes sur le territoire d'Etreilles, pour ne pas créer d'inégalité et de veiller au bien-être des enfants.

Elle précise que cette réforme aura un coût que ce soit pour la collectivité ou bien pour l'OGEC, même s'il y a le fonds d'amorçage la première année attribué par l'état pour les écoles qui passent à 4,5 jours de classe (50€ par enfant scolarisé).

M. GARNIER demande si la pause méridienne est fixe. Mme BUFFET répond que le comité de pilotage avait proposé l'harmonisation de 2h de pause méridienne le midi, déjà effective à l'école publique. Dans l'hypothèse où le travail du comité du pilotage n'est pas validé, l'école privée décidera du temps de sa pause méridienne et de son organisation interne.

M. GARNIER s'interroge sur le coût de surveillance. Madame BUFFET répond que lors de la réunion d'information du 4 juin, des éléments chiffrés ont été donnés aux élus présents. Le fond d'amorçage de 50€/élève doit servir à cela. L'OGEC touchera directement ce fond d'amorçage (estimation 14 000€).

Mme BUFFET précise que la pérennité du fond d'amorçage pour les prochaines années n'est pas lisible à ce jour. (Qu'en sera-t-il pour les écoles privées qui ont demandé le report pour 2015 ?).

Elle affirme que cette réforme est mal menée depuis le début (le décret a connu plusieurs modifications depuis sa publication) et que les annonces du Ministre Benoît HAMON sont ambiguës (dernière proposition du gouvernement sur la pos-

Conseil municipal du lundi 16 juin 2014 (suite)

sibilité de mettre les temps d'activités sur une demi-journée, ou prendre sur les vacances scolaires).

Elle rappelle que la pause méridienne est un temps important pour l'enfant (vigilance est en baisse chez l'enfant fatigué, source d'agressivité sur la cour, ennui, risque d'accident et que les besoins et les rythmes des enfants sont propre à chaque individu (ex : sieste pour les petits).

Elle propose que le temps du midi soit occupé sur des espaces différents permettant aux enfants soit des jeux de société, de la lecture, un espace repos ainsi que la cour de récréation pour jouer, se défouler sous surveillance d'adultes formés.

M. FESSELIER observe qu'il faut optimiser les temps périscolaires existants.

Mme BUFFET précise que l'IEN de Vitré (lors du conseil d'école) avait confirmé que la collectivité faisait déjà des TAP aujourd'hui à travers la garderie (aide aux devoirs, jeux ludiques). Car les temps d'activités périscolaires sont des temps proposés à l'enfant en dehors de l'enseignement (avant la classe, le midi, le soir après la classe).

Elle met en avant certaines expériences de collectivité où les T.A.P ont déjà été mis en place et des premiers constats de stress, de fatigue apparaissent (organisation de groupe, transfert d'enfants, transport dans certains cas où les communes sont regroupées...)

M. GARNIER réagit en remarquant que dans certaines collectivités cela fonctionne bien.

Mme MORICE confirme qu'il s'agit de villes à tissu urbain (en périphérie rennais avec des étudiants pour animer ces TAP), qui avaient déjà avant 2013 un service enfance-jeunesse structuré (compétence propre) ou compétence de la communauté dont elles dépendent (Rennes métropole).

Mme BUFFET ajoute que toutes ces précisions avaient été détaillées dans la réunion d'information proposée aux élus le 4 juin dernier, lors de laquelle elle avait indiqué qu'elle se tenait à la disposition de tous si besoin d'éléments complémentaires elle n'a reçu aucune demande des élus, et qu'il devient urgent d'apporter

la réponse du conseil municipal aux directeurs d'école et aux familles pour l'organisation de la rentrée, avant le départ pour les congés d'été.

Mme BUFFET ajoute que pour ce vote, avec Mme DESSINET, elles s'abstiendront en tant que membres du comité de pilotage, pour plus de neutralité.

le Conseil Municipal décide :

1) De ne pas appliquer la proposition du comité de pilotage

Résultats du vote : 07 abstentions, 16 contre, 0 pour, 0 blanc

2) De valider l'organisation des nouveaux rythmes scolaires suivante :

Résultats du vote : 05 abstentions, 0 contre, 18 pour, 0 blanc (tableau n°1)

Il est important de préciser :

- Que les directeurs d'écoles et le comité de pilotage ont été informés des interrogations soulevées par les élus lors de la réunion d'information et d'échange du 04 Juin.

- Que le Conseil d'école de l'école publique Robert DOISNEAU, organisé le 10 Juin 2014, a donné un accord de principe sur cette nouvelle organisation des rythmes scolaires, si elle devait être retenue par les élus,

- Que l'IEN de Vitré, Monsieur FEVRIER, a été informé lors de ce même Conseil d'école d'un éventuel changement de la Commune

- Que le DASEN devra être averti très rapidement afin de valider cette nouvelle organisation.

3) De ne pas prendre en charge financièrement les nouveaux temps périscolaires induits par cette nouvelle organisation scolaire

Il est important de préciser :

- Que ces nouveaux temps périscolaires concernent :

- l'accueil périscolaire du matin de 8h20 à 8h35
- l'accueil périscolaire du soir à partir de 16h15
- l'accueil périscolaire du mercredi midi de 12h à 12h30

- Que cette prise en charge ou pas concernera tous les élèves scolarisés sur la commune Etrellais et non-Etrellais.

Mme BUFFET cite les enfants scolarisés prenant le car, (environ 105€/an/enfant pour les familles).

Elle soumet la gratuité ou une tarification particulière pour ces familles. M. DAVENEL souligne que cela concerne 1 élève à l'école publique et 7 à l'école privée.

Mme BUFFET constate qu'aujourd'hui peu d'enfants sont concernés (beaucoup peuvent partir avant l'accueil périscolaire) qu'en sera-t-il demain ? Elle précise que l'horaire du car est imposé par Vitré Communauté. Certains élus précisent que toutes les familles ont des contraintes professionnelles, et que les services garderie ou transport scolaire leur sont proposées ; elles font leur choix en conséquence.

Mme BEAUGE poursuit en indiquant que l'augmentation des temps de garderie conduira à environ 2€ de plus par semaine

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h45 Enseignement 11h45	8h45 Enseignement 11h45	8h45 Enseignement 11h45	8h45 Enseignement 11h45	8h45 Enseignement 11h45
11h45 Pause méridienne 13h45	11h45 Pause méridienne 13h45		11h45 Pause méridienne 13h45	11h45 Pause méridienne 13h45
13h45 Enseignement 16h00	13h45 Enseignement 16h00		13h45 Enseignement 16h00	13h45 Enseignement 16h00



Festival Marche de Bretagne à Etreilles



Feux d'artifice



Fleurissement



Formation des élus



Jeunes dispositif argent de poche



Inauguration parcours santé maison de retraite H. Hévin



Inauguration maison de retraite



Inauguration pôle enfance



Sécurité routière pour les enfants



Sécurité routière pour les écoles

Remise récompense 40 ans du foot





Rentrée des classes Notre-Dame-de-Lourdes



Rentrée des classes Robert Doisneau



Remise du drapeau aux soldats de France



les 13 soldats de France d'Etreilles



Défilé du 11 Novembre avec le Bagad d'Argentré du Plessis



Jeunes sportifs



Médaillés du travail

JEUNES SPORTIFS

Rossard thomas	12 rue de bretagne	championnat de France athlétisme	13 ^e au 3000 mètres
Clara Louis	rue de la moutaudière	national UGSEL val de Reuil et la roche	vice championne de France
Charlotte Martin	3 allée du pavillon	à la roche sur yon	vice championne de France
Jeanne Mauxion	11 rue du champ blanc	à la roche sur yon	vice championne de France
Amanda Ferré	14 rue de bretagne	national UGSEL val de Reuil et la roche	championne de France minimes
Zoe Martin -Théard	rue ile de France	national UGSEL val de Reuil et la roche	championne de France minimes
Mattéo Landais	18 rue de la champagne	medaille d'argent au triple saut	11,41m record du collège
Paul Pilard	la babinière	national UGSEL val de Reuil	qualifié en benjamin
Jean Harnois	5 allée des courtils	national UGSEL val de Reuil	qualifié en benjamin
Alexandre Brault	32 rue du chardronneret	champion de France à Val de Reuil	
Pattier Maxime	1 impasse des courtils	gardien au stade Rennais en CFA 2	
Valentin Lebastard	36 rue du chardronneret	cycliste vainqueur au Pertre	
Florian Beucher	13 la motte Gérard	vainqueur championnat de France KTM	moto de vitesse
Legourd Michèle		vice présidente basket	vice champion de bretagne
Turmeau Pierrick		vice présidente basket	vice champion de bretagne
Nadine Bellayer	Thales	vainqueur aux olympiades de Ker Lan	badminton
Juline Fortel	Thales	vainqueur aux olympiades de Ker Lan	badminton

MAISON FLEURIES

Fadier Joseph	29 allée du Verger	encouragement	2 ^e
Huet Philippe	2 rue des Saulniers	encouragement	1 ^{er}
Maria Bignon	4 rue Olivier Geslin	maison sans jardin	2 ^e
Louaisil Annick	13 rue Marquise de Sévigné	maison sans jardin	1 ^{ère}
Mr Beauducel	9 rue d'Anjou	maison avec jardin	7 ^e
Orhant Thérèse	46 rue de la Champagne	maison avec jardin	6 ^e
Huet Bruno	10 rue de la Prévalaye	maison avec jardin	5 ^e
Madame Fougère	18 rue des Saulniers	maison avec jardin	4 ^e
Legeay Anaël	30 allée du Verger	maison avec jardin	3 ^e
Toubon Michel	27 allée du Verger	maison avec jardin	2 ^e
Fesselier Thérèse	33 allée du Verger	maison avec jardin	1 ^{ère}



Maisons fleuries

MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

Mr et Mme Hervagault	plaquiste artisan	départ en retraite	
Stéphanie Aussant	11 rue Champ Fleuri	medaille d'honneur agricole	argent
Franck Barbe	4 rue du chardronneret	medaille d'honneur agricole	argent
Annie Beaugendre	23 la Motte Gérard	medaille d'honneur agricole	vermeil
Denis Gablin	la loirie	medaille d'honneur du travail	argent
Nicolas Jamier	14 rue de la champagne	medaille d'honneur du travail	argent
Chantal Pancaldi	9 rue de la moutaudière	medaille d'honneur du travail	argent
Marie Claire Robin	la loge	medaille d'honneur du travail	argent
Véronique Leguen	6 rue de vendée	medaille d'honneur du travail	or
Laurence Bourdy/desile	3 rue du champ fleuri	medaille d'honneur du travail	or
Noël Méret	15 la vigne	medaille d'honneur du travail	or et grand or
Louis Bouvier	le pont de Launay	medaille d'honneur du travail	grand or
Marie Christine Pannetier	6 allée ile de France	medaille d'honneur du travail	grand or

Conseil municipal du lundi 16 Juin 2014 (suite)

et par enfant et qu'elle va provoquer rapidement une réunion de la commission finances pour un travail sur les tarifs de ces nouveaux créneaux, afin de pouvoir informer les familles dès que le conseil municipal aura voté en juillet.

M. GARNIER demande si la décision est définitive.

Mme BUFFET conclue qu'un bilan sur l'organisation et les financements pourra être fait en Juin 2015, et soumis au conseil après consultation et avis des commissions jeunesse et finances.
Vote à mains levées

Résultats du vote : 07 abstentions, 16 contre, 0 pour, 0 blanc

■ COMPLEMENT DU COMPTE RENDU

Conseil Municipal 20 Juin 2014 à 20h30 pour la désignation des délégués pour les élections sénatoriales (date imposée pour toutes les Communes).
Conseil Municipal avant l'été lundi 07 Juillet
La séance est levée à 21:45.

Conseil municipal du vendredi 20 Juin 2014

PRESENTS : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGE Christèle, BUFFET Christèle, DESSINET Nadine, HARNOIS Rachel, LOUVEAU Magalie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, JAGLINE Loïc, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, TURMEAU Nicolas

EXCUSÉ(S) : Excusé(s) ayant donné procuration : à Mmes : LOUAPRE Marina à M. FESSELIER Laurent, MASSON Denise à Mme MORICE Marie-Christine, SAVATTE Stéphanie à M. DAVENEL Stéphane, MM : GENDRON Michel à Mme BEAUGE Christèle, LEGOURD Christian à Mme HARNOIS Rachel

EEXCUSÉ(S) : M. ROUSSELET Guy

■ CONSEIL MUNICIPAL – ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

La Préfecture d'Ille et Vilaine nous demande de convoquer le Conseil Municipal à la date impérative du 20 Juin en vue de l'élection des délégués et des suppléants qui iront voter pour les sénateurs le Dimanche 28 Septembre prochain. La date est imposée à toutes les Communes.

7 délégués et 4 suppléants seront à élire. Ils figurent sur une même liste de 11 noms.

Chaque conseiller municipal peut proposer une liste complète ou incomplète de noms.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'élection a lieu au scrutin de liste sans panachage, raturage ou vote préférentiel, sinon le bulletin sera considéré comme nul.

Le scrutin est secret et la répartition des délégués et des suppléants se fera à la

représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Avant l'ouverture du scrutin, Mme Le Maire a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées :

- Liste « Avec vous, avançons »

- 1) MORICE Marie-Christine
- 2) JAGLINE Loïc
- 3) BUFFET Christèle
- 4) DAVENEL Stéphane
- 5) BEAUGE Christèle
- 6) FESSELIER Laurent
- 7) SAVATTE Stéphanie
- 8) GAUTHIER Vincent
- 9) DESSINET Nadine
- 10) MAUDET Bernard
- 11) MASSON Denise

- Liste « Etreelles : unis pour l'avenir »

- 1) GARNIER Jean-Pierre
- 2) HARNOIS Rachel
- 3) LEGOURD Christian
- 4) THEOT Blandine
- 5) MAUXION Jean-Luc

Avec 17 voix pour la liste « Avec vous, avançons » et 5 voix pour la liste « Etreelles : unis pour l'avenir » :

Sont élus délégués :

- 1) MORICE Marie-Christine
- 2) JAGLINE Loïc
- 3) BUFFET Christèle
- 4) DAVENEL Stéphane
- 5) BEAUGE Christèle
- 6) FESSELIER Laurent
- 7) GARNIER Jean-Pierre

Sont élus suppléants :

- 1) SAVATTE Stéphanie
- 2) GAUTHIER Vincent
- 3) DESSINET Nadine
- 4) HARNOIS Rachel

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, abstentions : 0, blancs : 0)

■ VITRÉ COMMUNAUTÉ – PROROGATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La séance reprend.

La convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Etreelles, initialement signée le 02 Octobre 2007 et reconduite par voie d'avenants, arrive à échéance le 30 Juin prochain.

Vitré Communauté propose de renouveler le fonctionnement en vigueur, basé sur une gestion de proximité assurée par la Commune, pour une durée de deux années.

Par souci de réactivité pour l'accueil des familles il est proposé de reconduire le fonctionnement actuel. En échange, Vitré Communauté verse une dotation de fonctionnement de 400€ par mois.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ CONSEIL MUNICIPAL – DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT MISSION LOCALE

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante de la Commune, il convient de désigner le nouveau référent qui représentera la Commune à la mission locale du Pays de Vitré.

La mission locale a pour but de promouvoir l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Elle leur apporte un appui

Conseil municipal du vendredi 20 juin 2014 (suite)

dans la recherche d'emploi, la formation, l'accès au logement...

Mme DESSINET, Adjointe au développement économique et à l'emploi, propose sa candidature.

Mme DESSINET prend la parole et explique, qu'à titre personnel, elle participe en tant que bénévole à la mission locale du Pays de Vitré qui aide les jeunes en difficultés de moins de 26 ans à retrouver un emploi, à passer son permis, au niveau santé...

Elle est marraine de jeunes personnes depuis 2011.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ PATRIMOINE COMMUNAL – DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLES RUE ILLE DE FRANCE

La Mairie a reçu une demande émanant de 3 propriétaires de la Rue Ille de France pour l'acquisition d'une partie de la parcelle communale (cadastrée section B n°1135) située dans le prolongement à l'ouest de leur fond de parcelle.

Il s'agit de M et Mme ROULLEAU (11 Rue Ille de France), M et Mme BEAUGEARD (13 Rue Ille de France) et M et Mme CAILLET (02 Allée Ille de France).

Lors d'une rencontre provoquée le 05 Mai dernier, il leur a été évoqué les observations des services techniques consultés et la problématique de l'entretien de cette parcelle s'il y avait vente uniquement de la surface souhaitée (accès difficile pour les services techniques).

Nous leur avons donc conseillé de se rapprocher des autres habitants de la rue Ille de France concernés par cette bande de terrain et d'envisager une vente globale de ce terrain communal ; cette solution permettrait à la collectivité de n'avoir plus que le talus côté RD 178 à entretenir, le talus côté riverains devenant propriété de ces derniers. Après consultation, les autres riverains s'avèrent ne pas être intéressés.

M. DAVENEL explique, qu'après consultation des services techniques, il est préférable de garder la maîtrise foncière sur une bande de 3 mètres à compter du talus pour assurer l'entretien de ce dernier.

M. GAUTHIER demande s'il y aura moins de travail pour les services techniques. M. DAVENEL répond que oui en matière de tonte notamment.

Mme MORICE précise que la parcelle susvisée est inconstructible car située dans la marge de recul.

M. GARNIER demande si même les abris de jardin sont interdits, Après vérification dans les dispositions générales du PLU, il s'avère que oui.

Les services des Domaines ont évalué ce bien à 10€/m².

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ VIE COMMUNALE – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Suite à un appel de la Direction Générale des Finances Publiques (DRFIP), il est demandé à la Commune d'Ételles de proposer le double du nombre de membres de la CCID soit 32 membres, et non 16.

C'est ensuite le Directeur Régional des Finances Publiques qui choisit 16 noms parmi les 32 noms proposés par la Commune, représentatifs de chaque tranche de revenus.

Des noms d'élus et/ou de non-élus doivent donc être proposés pour compléter la liste des 16 noms déjà inscrits.

(tableau n°1)

	Membres élus	Désignation membres non-élus
Titulaires	FESSELIER Laurent	ETIENNE Albert
	BEAUGE Christèle	RUBIN Didier
	JAGLINE Loïc	PERRIER Claude
	BUFFET Christèle	RUBIN Hervé (extérieur Commune)
	DESSINET Nadine	GEORGEAULT Philippe
	MASSON Denise	TERTRAIS Eric
	MAUDET Bernard	SIMON Claude
Suppléants	GENDRON Michel	FOUCHET Pierre-Marie (extérieur Commune)
	GARNIER Jean-Pierre	LE SOLLIEC Monique
	MAUXION Jean-Luc	COQUELIN Marc
	GAUTHIER Vincent	THEBERT Noël
	LOUVEAU Magalie	ROBIN Catherine
	BARBOT Aurélie	GASNIER Patrice
	TURMEAU Nicolas	PERRIER Jeanine
	LOUVEL Valérie	
	HUNAUULT Marie-Thérèse	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer les candidats suivants : (tableau n°1)

Mme Le Maire sera chargée de transmettre le noms des candidats à la direction régionale des Finances Publiques.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ VIE COMMUNALE – DEMANDE DE CHANGEMENT DE COMMISSIONS COMMUNALES

Dans un courrier en date 04 Juin dernier, M. LEGOURD et M. MAUXION ont conjointement manifesté le souhait d'échanger leur place au sein de leurs commissions.

Ainsi, M. LEGOURD prendrait la place de M. MAUXION dans la Commission Subventions, et M. MAUXION intégrerait la Commission Développement Economique à la place de M. LEGOURD.

Etant donné qu'il s'agit des membres élus d'une commission, le Conseil Municipal doit valider ou non cette demande de changement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 13, Contre : 8, abstentions : 0, blancs : 1)

Conseil municipal du lundi 7 juillet 2014

PRESENTS : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGE Christèle, BUFFET Christèle, DESSINET Nadine, HARNOIS Rachel, LOUAPRE Marina, LOUVEAU Magalie, MASSON Denise, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GAUTHIER Vincent, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, ROUSSELET Guy, TURMEAU Nicolas

EXCUSÉ(S) : Excusé(s) ayant donné procuration : MM : DAVENEL Stéphane à Mme SAVATTE Stéphanie, GARNIER Jean-Pierre à Mme THEOT Blandine

Excusé : M. GENDRON Michel

Mme Le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

Point n°6 : Lotissement Le Pré Neuf – Vente d'un lot

Point n°7 : Installation classée – Avis sur l'augmentation capacité d'accueil du Gaec du Cerny

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

■ ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT ANNUEL 2013 DU DÉLÉGATAIRE

Chaque année, la Commune doit approuver le rapport d'activités du délégataire pour l'assainissement collectif, rédigé par la Nantaise des Eaux, gestionnaire du réseau.

M. DOMBRIE, représentant de la Nantaise des Eaux présente le rapport au Conseil Municipal.

Il décrit la délégation de service public (DSP). Il s'agit d'un partenariat entre la collectivité et le délégataire (transparence technique et financière).

La Commune a délégué la gestion des réseaux d'assainissement de la collectivité, et par la même, le risque pénal de pollution des eaux.

Mme MORICE poursuit en indiquant que la DSP ne concerne que les réseaux d'assainissement collectif jusqu'à la limite d'Étrelles, mais pas la station d'épuration qui est gérée par Véolia dans le cadre du Syndicat de la Savatrais.

Mme MORICE ajoute que chaque personne non-raccordée au réseau collectif est responsable de son assainissement autonome. Les contrôles des installations autonomes sont réalisés par Vitré Communauté dans le cadre du SPANC.

La fin de la DSP est prévue en 2018 (Contrat de 12 ans conclu en 2006). La Commune aura donc le choix soit de poursuivre en DSP, après mise en concurrence, soit de reprendre la gestion en régie.

le Conseil Municipal décide :

D'approuver le rapport annuel 2012 de la Nantaise des Eaux, délégataire pour les réseaux d'assainissement collectif de la Commune

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ VITRÉ COMMUNAUTÉ – CONVENTION ET CHARTE D'UTILISATION DE L'EXTRANET SIG

Mme Le Maire expose :

Afin de répondre aux besoins des agents de Vitré Communauté, des élus et des personnels municipaux, Vitré Communauté a mis à leur disposition un Système d'Information Géographique (SIG) destiné à faciliter la consultation des données géographiques.

La Commune utilise et souhaite continuer à utiliser ces données géographiques.

Pour cela, il est nécessaire de signer la charte et la convention d'utilisation de l'extranet SIG de Vitré Communauté.

Mme MORICE précise qu'il s'agit d'une charte de bonne conduite, et que ce système est essentiellement utilisé par les services de la Mairie.

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver la convention et la charte d'utilisation de l'extranet SIG de Vitré Communauté

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE

Mme DESSINET présente ce point.

Le contrat à durée déterminée (CDD) d'un agent du service périscolaire arrive à échéance au mois d'Août prochain. Cet

agent assure aujourd'hui, avec un autre agent, la garderie du matin et du soir ainsi que la cantine scolaire le midi.

L'agent avait été recruté le 23 Janvier 2012 en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) subventionné par l'Etat à 70%, pour renforcer le service périscolaire.

Le contrat avait été renouvelé en CAE (20h/semaine) par période de 6 mois jusqu'au 22 janvier 2014.

Il avait été décidé de lui faire un CDD (20h/semaine) jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La personne a bénéficié d'un plan de formation durant ces deux dernières années.

Mme Le Maire propose de pérenniser cet emploi en créant un poste d'adjoint technique de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de travail de 20h pour assurer la continuité de service.

le Conseil Municipal décide :

De créer un poste d'Adjoint technique de 2^e classe à compter du 07 Juillet 2014

De lancer une procédure de recrutement

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ VIE MUNICIPALE – VOTE DES NOUVEAUX TARIFS DE GARDERIE

Christèle BEAUGE présente ce point.

Avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et des nouveaux temps périscolaires induits, il convient de revoir les créneaux horaires et les grilles tarifaires de la garderie périscolaire.

La Commission Finances, réunie le 24 Juin dernier, a étudié la question et propose la solution suivante : *(tableau n°1 page ci-après)*



Conseil municipal du lundi 7 juillet 2014 (suite)

(tableau n°1)

Créneaux et tarifs actuels	Nouveaux tarifs garderie
- Avant 8h jusqu'à 8h20 : 1,60€ - Après 8h jusqu'à 8h20 : 1€ - 16h40 jusqu'à 17h15 : 1€ - 16h40 jusqu'à 18h : 1,60€ - 16h40 jusqu'à 18h30 : 1,80€ - au-delà de 18h30 : 3,50€ par ¼ h - 0,20€ de plus par créneau pour les enfants extérieurs	-de 7h30 jusqu'à 8h35 : 1.15€ -Après 8h00 jusqu'à 8h35 : 1.15€ -de 8h20 à 8h35 : 0.15€ nouveau créneau - de 16h15 à 16h30 : 0.15€ nouveau créneau -de 16h15 jusqu'à 17h00 : 1.15€ -de 16h15 jusqu'à 18h00 : 1.75€ -de 16h15 jusqu'à 18h30 : 1.95€ -Au-delà de 18h30 : 3.5€ par ¼ heure -mercredi : de 12h-12h30 : 0.5€ nouveau créneau -enfants extérieurs : 0.20€ de plus par créneau

Aux remarques émises, Christèle Beaugé propose une tarification spécifique de 0.15€ sur les créneaux des 15 min supplémentaires le matin et le soir.

Pour information, les tarifs de la garderie n'ont pas été réévalués depuis 2009.

le Conseil Municipal décide :

De valider les nouveaux créneaux horaires et les tarifs de garderie.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 16, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 6)

■ PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITION DE TERRAINS À LA CROIX LIMIER

La Mairie a reçu une proposition de vente de la SARL Loury Invest, représentée par Jean-Michel Loury, pour les parcelles cadastrées ZP n°132 (1927m²), ZP n°125 (1/5ème indivis de 124m²), ZP n°126 (1/2 indivis de 67m²) et ZP n°131(1/2 indivis de 348m²) au montant de 7 730€.

Ces parcelles avaient fait l'objet d'une DIA en Octobre 2013 pour une vente au montant de 35 000€. La Commune avait alors décidé d'utiliser son droit de préemption au montant de 7 730€, valeur vénale estimée par les services du Domaine.

M. Loury revient vers nous aujourd'hui et propose de nous vendre les parcelles susvisées au montant de 7 730€.

le Conseil Municipal décide :

De donner son accord sur l'acquisition des parcelles cadastrées ZP n°132 (1927m²), ZP n°125 (1/5ème indivis de 124m²), ZP n°126 (1/2 indivis de 67m²) et ZP n°131(1/2 indivis de 348m²) au prix global de 7 730€

De noter que les frais de notaire seront partagés entre le vendeur et l'acquéreur

De charger Maître DE GIGOU, notaire de Loury Invest, de rédiger l'acte notarié

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF – VENTE D'UN LOT

La Mairie a reçu une promesse d'achat pour le lotissement Le Pré Neuf

le Conseil Municipal décide :

De vendre le lot suivant : (tableau n°2)

De faire charger Maître ODY, notaire de la Commune, de rédiger l'acte notarié

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

(tableau n°2)

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Date et lieu de naissance	Superficie	Prix de vente
7	1798	Céline MURSIC et Damien GUILLAUME	14 Rue du Trégor 35 370 ETRELLES	15/09/1976 à Rennes 17/12/1974 à Paris VII	477	36 729€

■ INSTALLATION CLASSÉE – AVIS SUR L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DU « GAEC DU CERNY »

La Mairie a reçu, du bureau des installations classées de la Préfecture, un dossier relatif à la demande présentée par le « Gaec du Cerny », domicilié « Le Cerny » à Etreilles, en vue d'augmenter la capacité d'accueil d'un élevage laitier, exploité aux lieux-dits « Le Cerny », « Le Bas Pont-Thébault », « Chanteloup » à Etreilles et à « La lande Close » à Val d'Izé.

Il s'agit d'une exploitation située sur la route de Saint-Aubin des Landes/ la Loge.

Mme MORICE précise qu'il n'y pas de tiers à proximité et qu'il s'agit certainement d'un regroupement de sites. Elle interroge Mme LOUAPRE, qui acquiesce.

M. DESILLE demande le nombre de vaches supplémentaires. (Information dans le dossier en Mairie).

Le dossier est à la disposition du public pour consultation, du 21 Juillet 2014 au 17 Août 2014.

le Conseil Municipal décide :

D'émettre un avis favorable sur la demande d'enregistrement du « Gaec du Cerny » relative à l'augmentation de la capacité d'accueil d'un élevage laitier

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

QUESTIONS DIVERSES

- DIA ZR n°284

Vente de la parcelle cadastrée ZR n°284, sis 24 Rue du Champ Fleuri, d'une contenance de 848m², au montant de 200 000€.

Pas d'intérêt pour la Commune d'utiliser son droit de préemption.

Conseil municipal du lundi 7 juillet 2014 (suite)

- Afin de présenter aux conseillers municipaux les équipements gérés par la Syndicat de la Savatrais, il est proposé une visite du centre de secours d'Étrelles-Argentré le samedi 06 Septembre à 10h30, et de la station d'épuration de la Savatrais le lundi 22 Septembre à 18h30.

- Mme MORICE informe le Conseil Municipal de la demande de mutation de l'agent

responsable des finances et de la comptabilité. L'agent étant en poste dans la collectivité depuis 11 années.

Un recrutement va donc être lancé pendant l'été.

- Mme BUFFET informe le Conseil Municipal d'un pot qui aura lieu jeudi 10/07 à 19h (ancienne école publique) pour la semaine ELI. Mme MORICE précise

qu'elle ne pourra être présente en raison d'une réunion de la commission finances fiscalité à Vitré Communauté, à cette même heure.

Bonne vacances à toutes et à tous.

La date du prochain Conseil Municipal lundi 15 Septembre 2014 à 20h30.

La séance est levée à 21:56.

Conseil municipal du lundi 15 septembre 2014

PRESENTS : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGE Christèle, HARNOIS Rachel, LOUAPRE Marina, LOUVEAU Magalie, MASSON Denise, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GAUTHIER Vincent, GENDRON Michel, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, ROUSSELET Guy, TURMEAU Nicolas

EXCUSÉ(S) : Excusé(s) ayant donné procuration : GARNIER Jean-Pierre à Mme HARNOIS Rachel, MAUXION Jean-Luc à Mme THEOT Blandine

Excusé : Mmes : BUFFET Christèle, DESSINET Nadine

■ SMICTOM – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

La Mairie a reçu le rapport d'activités 2013 du SMICTOM du Sud-Est 35 (collecte et traitement des ordures ménagères).

Les élus ont reçu la synthèse du rapport d'activités par mail le 26 Août 2014. Le rapport est également disponible à la Mairie en version papier.

le Conseil Municipal décide :

D'approuver le rapport d'activités 2013 du SMICTOM du Sud-Est 35

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 21, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

(tableau n°1)

■ ZONE D'ACTIVITÉS DE PIQUET-OUEST – VENTE D'UN LOT

La Commune a reçu une promesse d'achat de la part de la SCI "LES FORGES", sis La Racinais 35 370 Torcé, représentée par M. LEUVREY Bernard pour l'acquisition du lot n°3C de la ZA Piquet-Ouest, pour y réaliser un bâtiment d'activités.

Mme Le Maire précise qu'il s'agit de l'entreprise de peinture et ravalement SVPR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De vendre la parcelle cadastrée ZK n°191 à la SCI « LES FORGES » sis La Racinais 35 370 Torcé, représentée par M. LEUVREY Bernard, constituant le lot n°3C de la ZA Piquet-Ouest, au prix principal de 60 494€

Le prix principal est composé comme suit :

- Prix d'achat de la parcelle initiale : 0.99€ x 2 030 m² = 2 009.70 €

- Marge taxable : 24.01€ x 2 030 m² = 48 740.30€

- TVA sur marge taxable : 4.80€ (24.01€ x 20 %) x 2 030 m² = 9 744€

De préciser que le lot n°3C fait une superficie de 2 030m², et dispose d'une surface de plancher maximale de 1 421m²

De charger, maître ODY, notaire de la Commune, de rédiger l'acte notarié

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 21, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF – VENTE DE LOTS

La Mairie a reçu deux promesses d'achat pour les lots n°13 et n°09 du lotissement Le Pré Neuf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De vendre les lots suivants : (tableau n°1)

De faire charger Maître ODY, notaire de la Commune, de rédiger les actes notariés

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 21, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Date et lieu de naissance	Superficie	Prix de vente
13	Section B n°1811	Béregère ROULIN et Julien FOUGERAIS	5 Impasse de la Bête 35 370 ETRELLES	26/08/1989 à Vitré 27/05/1984 à Vitré	394	30 338€
09	Section B n°1800	Caroline GENDRIX et Daniel PIRES	10 ter, Rue Marquise de Sévigné 35 370 ETRELLES	30/06/1984 à Laval 25/05/1980 à Rennes	528	40 656€

Conseil municipal du lundi 15 septembre 2014 (suite)

■ TRAVAUX LGV – MODIFICATION DE LA LIMITE INTERCOMMUNALE AVEC ARGENTRÉ DU PLESSIS

Suite aux accords convenus lors de la concertation, en 2011 et 2012, menée sur le projet de la LGV BPL entre la Commune d'Argentré du Plessis et celle d'Étrelles, relatifs au rétablissement de la voie communale n°12 (aujourd'hui voie communale n°1), la Commune d'Étrelles doit émettre un avis sur la modification de la limite communale pour intégrer sur le territoire communal d'Argentré du Plessis le nouveau pont de la Route de Saint Germain du Pinel.

Il avait été convenu avec Monsieur Emile BLANDEAU, que la limite communale avec Argentré du Plessis soit ajustée (décalage vers l'Ouest) de manière à ce que ce rétablissement soit situé sur Argentré étant donné qu'elle assure l'entretien de la route depuis toujours.

Ce point sera abordé lors de la Commission Départementale des Affaires Foncières (CDAF) du 30 Septembre et du 01 Octobre 2014 dont Mme Morice est membre.

La modification de la limite intercommunale fera l'objet d'un arrêté préfectoral et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Mme MORICE ajoute qu'avant la construction du pont, la limite de voie communale était la limite axiale de la route.

Elle informe que la nouvelle municipalité d'Argentré du Plessis souhaite revenir sur les engagements pris par M. BLANDEAU et l'ancienne équipe municipale. En cas de désaccord, c'est le Préfet qui tranchera.

Le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable pour la modification de la limite communale avec Argentré du Plessis.
- De valider la proposition de modification de limite d'emprise soumise par Eiffage Rail Express annexée à la présente délibération.
- De demander à la CDAF, lors de ses séances du 30 Septembre et du 01 Octobre 2014, d'approuver la modification de la

limite communale entre Étrelles et Argentré du Plessis.

- De demander l'avis du Conseil Général lors de la commission permanente du 27 Octobre 2014.
- De Charger Mme Le Maire de faire connaître cette décision à la Commune d'Argentré du Plessis.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 21, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ VIE COMMUNALE – PROPOSITION D'ACHAT DU COPACABANA

La Mairie a reçu une proposition d'achat du Copacabana de la part du propriétaire, Monsieur Franck DAAS.

Elle s'élève à 90 000€ net vendeur pour les murs, le fonds et licence IV.

L'estimation des Domaines est de 75 000€.

La Commission Développement Economique réunie le 09 Septembre dernier a émis un avis défavorable en raison du prix demandé pour l'achat du bâtiment et des travaux qui devraient être réalisés en plus de l'acquisition pour rendre ce local utilisable en bar, comme précédemment.

Mme MORICE donne la parole à M. DAAS, présent dans la salle et ayant demandé à être entendu, lors de ce conseil.

Il explique que le bar est fermé depuis 1 an et demi, qu'il souhaite avoir la décision du Conseil Municipal, et que si la Commune n'achète pas le bâtiment, il en fera une maison d'habitation.

M. DAAS expose sa position et dit pouvoir faire un effort sur le prix. Mme MORICE lui demande quelle serait sa nouvelle proposition : 82 500€, mais pas en dessous.

Après s'être exprimé, M. DAAS quitte la salle.

Mme Le Maire poursuit en indiquant qu'à la date de la Commission développement économique, la commission n'avait pas l'information sur l'échec de la reprise du bar.

Elle ajoute qu'elle a visité le bâtiment avec les services du Domaine et que le bâtiment

est en mauvaise état (chauffage, électricité, humidité...).

Elle continue en expliquant qu'en parallèle, la Commune a reçu une demande des dentistes (Mme DUCHESNE et Mme SALLIOT) pour l'acquisition de la parcelle communale située entre leur cabinet et le Copacabana. La Commission Développement économique s'est prononcée favorablement à la vente de cette parcelle aux dentistes.

Mme MORICE propose de regarder si le PLU (Zonage UC), permet d'imposer la conservation d'un commerce sur la parcelle du Copacabana.

M. LEGOURD émet des doutes sur la possibilité dans un zonage UC, de pouvoir contraindre un propriétaire à garder un commerce.

Le Conseil Municipal décide :

De suivre l'avis de la Commission Développement Economique, en refusant la proposition de M. DAAS

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 21, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SÉJOUR HUMANITAIRE ALEXIA BOISRAME

Mme Alexia BOISRAME, résidant sur la Commune d'Étrelles (La Bréhardière), a prévu d'effectuer un voyage humanitaire au Togo du 21 Septembre au 20 Décembre 2014. Ses missions, dans le village de Notsé, seront de faire du soutien scolaire, de l'animation extra-scolaire et d'aider à la finalisation de l'orphelinat.

Le Conseil Municipal décide :

D'attribuer une subvention de 59€ à Mme Alexia BOISRAME pour son voyage à but humanitaire

De préciser qu'un retour d'expérience devra être fourni au retour de Mme BOISRAME

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 21, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

Conseil municipal du lundi 15 septembre 2014 (suite)

■ FINANCES LOCALES - INDEMNITÉ DE CONSEIL ET INDEMNITÉ D'ÉLABORATION DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Comme chaque année le Trésorier de Vitré, M. Didier CREAC'H, par application de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, a fait une demande à la Commune pour l'indemnité de conseils d'un montant de 643.17€ pour un taux de 100% et d'une indemnité d'élaboration de documents budgétaires de 45.73€ pour l'année 2014.

Rappel : En 2013, le Conseil Municipal avait voté l'intégralité des deux indemnités, à savoir 519.19€ pour l'indemnité de conseil et 45.73€ pour l'indemnité d'élaboration des documents budgétaires.

Mme Le Maire remarque que M. CREAC'H ne vient plus présenter le budget mais se concentre sur le travail en amont de la préparation des budgets.

Le Conseil Municipal décide :

D'attribuer l'intégralité de l'indemnité de conseil (643.17€) et de l'indemnité d'élaboration de documents budgétaires (45.73€) pour l'année 2014

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 21, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ FINANCES LOCALES - MISSION D'ASSISTANCE À LA MISE EN PLACE DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Mme Le Maire expose,

Dans le cadre du nouveau mandat municipal et de la diminution constante des dotations de l'Etat, il apparaît nécessaire d'organiser le pilotage du service finances afin d'établir une nouvelle structuration et de développer de nouvelles fonctions (comptabilité analytique, stratégie financière...).

L'objectif de cette démarche est de valoriser les dépenses, d'identifier les coûts, de cibler les marges de manœuvre financières. La comptabilité analytique est un outil de gestion et de pilotage de la collectivité car elle est une source d'information (coût

au m², par bâtiment...) qui doit permettre de prendre les bonnes décisions.

Cette démarche transversale au sein de la collectivité concernera tous les services (administratifs et techniques).

Il est proposé de faire appel à un intervenant extérieur, Monsieur Johann LEGENDRE, expert en finances locales, exerçant dans une collectivité territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Cet intervenant assurera des missions d'expertise, de conseil et de formation auprès de la collectivité à compter du 15/09/2014. Il est précisé que cette mission pourra s'arrêter à tout moment à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Il est proposé que cette activité accessoire soit rémunérée sur la base d'un tarif horaire de 80 euros brut / heure. Cette rémunération sera versée au prorata du temps passé par l'intervenant sur les missions confiées.

Cela représente un volume estimatif de 42h, soit une mission globale de 3 360€ brut.

Mme HARNOIS trouve la coût élevé et demande si cela nécessite l'achat d'un logiciel. Mme MORICE répond que notre logiciel actuel est compatible. Il nécessite juste un paramétrage en fonction des activités ciblées (coût de revient).

M. JAGLINE continue en indiquant qu'une mission par un cabinet privé, c'est 1 000€ la journée. Mme MORICE donne l'exemple de la formation ARIC dispensé à tous les élus qui a coûté 1 300€ pour une journée.

Mme MORICE en profite pour faire un point sur le recrutement au poste de comptabilité-finances. Elle informe que l'annonce a été prolongée de quinze jours en raison du peu de candidatures reçues du fait des congés d'été. L'offre a également été transmise à pôle emploi pour éventuellement avoir des personnes qui viendraient du privé, même si des fonctionnaires territoriaux en poste sont plutôt ciblés.

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Mme Le Maire à signer un contrat d'activité accessoire auprès de M. Johann LEGENDRE.

D'accepter le tarif horaire proposé, à savoir 80€ brut

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 21, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ ECOLE PUBLIQUE ROBERT DOISNEAU - OUVERTURE D'UNE 4ÈME CLASSE

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Ille et Vilaine a prononcé l'ouverture d'une classe supplémentaire et l'affectation d'un emploi à l'école primaire publique Robert Doisneau d'Etelles en raison des effectifs croissants de l'établissement.

Il s'agit d'une décision exceptionnelle qui intervient après la rentrée des classes, après comptage de l'Inspecteur de Vitré, M. REICHER, et avis du Comité Technique Spécial Départemental.

Le Conseil Municipal est invité par le DASEN, dans son courrier reçu le 15 Septembre, à se prononcer sur l'ouverture d'une 4^e classe à l'école publique Robert Doisneau.

le Conseil Municipal décide :

D'approuver l'ouverture d'une quatrième classe à l'école publique Robert Doisneau

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 21, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ FINANCES LOCALES - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « MIEUX VIVRE À ETELLES »

Mme BEAUGE, Adjointe au Finances, présente ce point.

L'association « Mieux Vivre à Etrelles » a été créée en juillet dernier. Chaque conseiller municipal a reçu par mail le courrier de l'association.

Bureau M. PERRIER Rémi, président, Mme PERCHE Eliane, secrétaire, et M. CHOTARD Daniel, Trésorier.

« Cette association rassemble les personnes non-élues de la liste électorale « Etrelles : Unis pour l'avenir ».

Conseil municipal du lundi 15 septembre 2014 (suite)

« L'association a pour but de susciter de la réflexion, créer du débat autour de la vie quotidienne et des préoccupations des Etrellais ». Extraits tirés du courrier.

L'association, dans son courrier, fait part d'une demande de subvention et d'une demande de mise à disposition de salle pour leurs réunions.

Mme BEAUGE explique que la demande intervient en cours d'année, qu'il s'agit de la première demande de ce type par une association à but politique, critère non retenu à ce jour sur la Commune.

M. LEGOURD et Mme THEOT s'accordent à dire que la requête porte sur la procédure de demande de subvention et non sur la demande de subvention en elle-même.

Le Conseil Municipal décide que cette demande de subvention sera étudiée par la Commission Subvention en début d'année 2015, et passée en conseil avec l'ensemble des demandes en février 2015.

Après examen et avis, Mme MORICE demande le vote à bulletin secret sur la demande de mise à disposition de salles communales.

Le Conseil Municipal décide :

De refuser la mise à disposition de salle à l'association « Mieux Vivre à Etrellés »

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 5, Contre : 15, abstentions : 0, blancs : 1)

QUESTIONS DIVERSES

- Demande des dentistes (Mmes SALLIOT et DUCHESNE) pour l'acquisition de la parcelle communale derrière leur cabinet pour réaliser un agrandissement (Dossier vu au point n°5 de l'ordre du jour).

- Prise de photo individuelle de chaque conseiller municipal qui le souhaite pour la mise à jour du site internet (manque Mr Garnier/ Mr Mauxion.

- M. JAGLINE explique l'annulation de la visite du SDIS en raison des élections sénatoriales.

- Dates à retenir :

Visite de la station de la Savatrais le 22 Septembre à 18h (possibilité de faire du co-voiturage) le parking étant très restreint.

Commission planning des salles mardi 24 septembre 2014 à 20h salle des Mariages

Commission Voirie le 02 Octobre à 20h30 salle des Mariages

Commission Urbanisme le 21 Octobre (sous réserve de confirmation)

Soirée des médaillés (sport, travail, famille) le 24 Octobre à 20h salle des Mariages

Vœux du Maire dimanche 04 Janvier 2014 à la Salle Saint-Hippolythe

Commission bâtiments communaux 16 Octobre

- Camion galette : demande de changement de jour (du mardi au mercredi)

■ COMPLEMENT DU COMPTE RENDU

Conseil Municipal 13 Octobre 2014 (délibération sur le centre de loisirs).

Mme HARNOIS demande une réunion d'information avant le Conseil Municipal. Réponse de Ch. Buffet, absente ce soir.

La séance est levée à 21:40.



Dialoguons

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Ecrivez les et déposez le coupon à la mairie.

Posez votre question :

.....

.....

.....

.....

.....

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.

Conseil municipal du lundi 13 Octobre 2014

PRESENTS : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGE Christèle, BUFFET Christèle, DESSINET Nadine, HARNOIS Rachel, LOUVEAU Magalie, MASSON Denise, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, GAUTHIER Vincent, GENDRON Michel, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, ROUSSELET Guy, TURMEAU Nicolas

EXCUSÉ : Excusé ayant donné procuration : Mme LOUAPRE Marina à M. FESSELIER Laurent, MM : DESILLE Arnaud à Mme SAVATTE Stéphanie, GARNIER Jean-Pierre à Mme HARNOIS Rachel, JAGLINE Loïc à Mme MORICE Marie-Christine, MAUXION Jean-Luc à Mme THEOT Blandine

■ LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPÔT DE PIÈCES

Conformément à l'article 10 du cahier des charges du lotissement Le Pré Neuf, « chaque acquéreur doit payer en sus du prix de vente, les frais, droits et honoraires de son acte de vente, ainsi que sa quote-part des frais de dépôt des pièces du lotissement ».

La Commune a avancé le paiement des frais de dépôt de pièces auprès de Maître ODY.

Pour le remboursement à la Commune par les acquéreurs, la Trésorerie demande une délibération du Conseil Municipal pour autoriser ce remboursement.

Le montant payé est de 1 850€, soit 132.14€ par lot.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 23, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ PATRIMOINE COMMUNAL – VENTE DE FOSSÉS À VITRÉ COMMUNAUTÉ

Afin de procéder à la viabilisation de la ZA Piquet Nord Est, Vitré Communauté souhaite acquérir ces deux fossés pour vendre le terrain aux transports Prodhomme. Mme Le Maire propose de vendre ces deux parcelles au prix de 0.315€/m², dernière référence sur la Commune pour la vente d'un bien du même type (Vente d'un fossé à M. MAUDET à la Barbotterie).

L'ensemble des frais sera supporté par Vitré Communauté (bornage et frais d'acte). Le montant de la vente serait donc de 133.56€ pour la ZM n°209 (424 m² et de 13.86€ pour la ZM n°210, 44m² soit 147.42€ pour les deux parcelles.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 23, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ ALSH – CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA FÉDÉRATION FAMILLES RURALES

Christèle BUFFET, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse présente ce point.

Suite à l'annonce de la fin de gestion associative de l'Accueil de Loisirs, un groupe de parents se mobilise afin de proposer un Accueil de Loisirs sur la commune d'Étrelles.

Pour l'aider à mener ce projet, l'association de parents a sollicité l'aide de la Fédération départementale Familles Rurales pour les soutenir dans la gestion quotidienne du service (gestion administrative et fonction employeur).

Dans le cadre d'une politique locale de développement de l'accueil des enfants de 3 à 17 ans et de diversification des services proposés, la collectivité locale, soutenue par le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole au niveau départemental, a souhaité soutenir ce projet associatif qui s'inscrit en complémentarité de l'offre existante sur son territoire.

La solution proposée est la convention tripartite entre l'association de parents, la Fédération Familles Rurales et la collectivité, qui permettrait de décharger l'association de parents des tâches administratives et de gestion de personnel (souhait de l'association actuelle).

Une présentation de ce dispositif a été faite aux élus, aux membres du bureau du centre de loisirs, et à la Commission Enfance-Jeunesse-Intergénération le 09 Octobre 2014.

Le projet éducatif est écrit en concertation entre les 3 parties (Constitution d'un comité de pilotage). La fédération Familles Rurales gère l'ensemble des dossiers administratifs, financiers et de RH.

La collectivité subventionne le service public d'accueil de loisirs, initié par le groupe de parents.

La participation financière de la Commune est composée de deux parties :

- Participation au fonctionnement : subvention d'équilibre du budget de fonctionnement de l'alsh estimée à 29 403.43€ pour 2015.

- Participation au soutien fédéral : somme forfaitaire de 14 415.27€ à verser à la Fédération Familles Rurales

Mme BUFFET indique que le Conseil Municipal devra également fixer la durée de cette convention. Elle précise que Familles Rurales fonctionne en général sur une période de 3 ans, mais il peut être mentionné une période différente dans la convention.

Elle pense qu'une année est trop juste si l'on veut avoir un bilan détaillé de l'année passée. Mme BEAUGE et M. FESSELIER acquiescent cette proposition.

Mme THEOT demande quel était le montant de la subvention au centre de loisirs pour 2014. La réponse est 21 000€.

Elle alerte le Conseil Municipal sur le coût du centre de loisirs qui pourra évoluer en fonction des effectifs. Par exemple, si les effectifs baissent, le coût pour la collectivité sera plus élevé.

Mme MORICE ajoute que la Commune n'a pas de visibilité sur l'évolution des effectifs, en raison notamment de la mise en place des rythmes scolaires. Mme BUFFET complète en informant que 10 enfants de Vergeal ne fréquentent plus l'Alsh mais que malgré tout l'effectif reste constant si l'on compare 2012 et 2014.

Mme THEOT indique qu'il y aura peut-être des choix à faire sur le fonctionnement de l'Alsh si le coût augmentait.

Mme BUFFET conclut que dans la convention tripartite, c'est justement l'intérêt de la constitution d'un comité de pilotage (élus, parents, fédération) pour organiser ce fonctionnement et donc d'appréhender chaque année les choix à faire.

Une convention d'une durée de 3 ans est proposée.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 23, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

Conseil municipal du lundi 13 Octobre 2014 (suite)

■ VOIRIE COMMUNALE – MODIFICATION DU LINÉAIRE DE VOIRIE 2013

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 Décembre 2013, a délibéré pour modifier le linéaire de voirie 2013 servant entre autre au calcul de la DGF.

Une erreur s'est glissée sur le dernier linéaire pris en référence. Non pas de 33 190m (délibération de 2009) mais de 33 172m (Appel ce jour de la Préfecture d'Ille et Vilaine).

M. DAVENEL signale que lors du recensement de la voirie réalisé en 2009, c'est près de 10kms de voiries supplémentaires qui avaient été retrouvés.

Ce à quoi il faut ajouter les distances suivantes :

- Voirie de la ZA Piquet-Ouest : 472 m
- Voirie du lotissement Le Pré Neuf : 297 m
- Voirie du lotissement du Champ Blanc 2 : 33 m
- Voirie de l'ex-RD 777 (suite au déclassement) : 2 750m
- Voirie de la voie de désenclavement de la Petite Lande (suite au déclassement) : 500m

Le nouveau linéaire de voirie 2013 est donc de 37 224m (et non 37 242m).

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2013-105, et sera prise en compte pour le calcul de la DGF 2015.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 23, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

QUESTIONNES DIVERSES

- Travaux anciens bureaux Pasquet (Rue du Capitaine François Guérault)

Mme DESSINET, adjointe au développement économique informe le Conseil Municipal de contacts avec des sages femmes souhaitant créer ce service sur la commune et à la recherche d'un local suffisamment grand et de plain pied pour les personnes à mobilité réduite. (sages-femmes sur un périmètre de 30kms allant de Fougères à La Guerche de Bretagne, voire l'ouest du 53).

La Commune dispose des anciens bureaux Pasquet (110m²) L'idée étant d'offrir un nouveau service aux Etrellais.

Cependant dans l'état actuel, les bureaux ont besoin d'un rafraîchissement et d'une mise aux normes.

La Commission Développement économique a émis un avis favorable pour l'installation de cette activité.

M. FESSELIER indique que la Commission Bâtiments communaux fera la visite de ces locaux lors de sa réunion du 16/10 et les estimations de travaux seront présentées.

Mme HARNOIS demande si ces 3 sages-femmes ont été mises en lien avec les acteurs médicaux locaux, et quelle serait leur date de début d'activité.

Mme DESSINET répond qu'il y a bien eu un contact avec Mme LE GARO-MARTIN et le docteur PERCHERON. Elles souhaiteraient commencer au plus tôt.

Mme MORICE met l'accent sur le service supplémentaire offert aux Etrellais et sur l'opportunité d'optimiser le bâtiment communal vacant depuis le mois de Juin (départ de l'entreprise Urcéo sur la zone de la Loge)

- Réflexion sur la gestion des espaces verts

La Mairie reçoit de plus en plus de réclamations concernant les espaces verts, et notamment la taille de haies.

M. DAVENEL explique que cette année la météo a été propice à la pousse des végétaux. Mme BEAUGE confirme.

Sur proposition des services techniques, certaines haies communales, qui sont en doublon d'une haie privée, seront supprimées en 2015. La majeure partie de ces haies sont localisées dans le lotissement du Champ Blanc, près du Cocci Market et sur l'Allée des Chênes.

Une communication via le bulletin municipal et un courrier aux riverains concernés, sera faite pour anticiper le changement et permettre aux propriétaires riverains de planter une haie privée si ce n'était pas le cas.

Mme THEOT s'accorde à dire que les espaces verts demandent beaucoup d'entretien mais qu'il faudra essayer de garder l'esthétique du lotissement du Champ Blanc. M. FESSELIER rappelle que les réclamations portent sur les pousses de plus d'un mètre parfois dans les allées piétonnières, réduisant les passages.

Mme HARNOIS signale que les allées de l'aire de loisirs sont à peine visibles.

M. DAVENEL explique qu'à partir de 2017, les collectivités ne pourront plus utiliser de désherbants chimiques ; la Commune s'est déjà engagée dans le processus de tendre vers le 0 phyto en acquérant des matériels de désherbage mécanique, mais qui restent encore expérimentaux, pour entretenir les allées sablées où un ré-ensablement sera nécessaire (épaisseur de sable minimum pour les dents de ces appareils).

- Demande de subvention

Mme THEOT souhaite revenir sur le dossier de demande de subvention amendé cette année et surtout sur la phrase en fin de dossier pointant les demandes incomplètes et/ou retournées après la date du 30 Novembre.

Elle espère que la Commission Subventions ne sera pas trop exigeante sur la complétude des dossiers et son refus de traiter la demande sur les critères de date ou de pièces manquantes. Elle ajoute que ce sont des bénévoles qui remplissent ces dossiers et qu'elle ne voudrait pas les décourager, alors qu'ils sont indispensables au tissu associatif.

Mme BEAUGE répond que le but n'est bien entendu pas de sanctionner les associations.

Une information à ce sujet, a été faite lors de la réunion sur le planning des manifestations le 24 Septembre dernier aux associations qui étaient présentes et qui ont reçu le dossier de demande de subvention.

Les associations ont plus de deux mois pour remplir le dossier.

Si la majorité des associations s'acquittent dans les délais de la procédure, elle explique que cette précision a été mise au regard des quelques associations (souvent les mêmes), à qui, chaque année, les services de la Mairie ou l'Adjoint référent doivent réclamer les pièces manquantes.

Mme BEAUGE précise qu'elle se tient à la disposition des associations pour les aider à remplir leur dossier si besoin est. M. FESSELIER conclut que le tissu associatif est très important et que le bénévolat est chose connue des élus qui, autour de la table sont aussi, comme lui, des bénévoles d'associations Etrellaises.

Vie scolaire

École Notre Dame de Lourdes

Stabilité de la structure pédagogique

C'est sous un mois de septembre ensoleillé que les élèves ont effectué leur rentrée !

Pour cette nouvelle année scolaire, la structure pédagogique est stable : onze classes et une même équipe enseignante.

Au niveau du personnel non enseignant, nous accueillons Sabine Viel suite au départ en retraite de Josette Blanchet et Virginie Aubert (AVS) suite à la fin du contrat de Cindy Désille.

Notre communauté éducative compte aussi les associations de parents (OGEC, APEL, ASSE) et les bénévoles (ateliers, catéchèse, étude, jardin...). Chacun, à sa manière, oeuvre pour voir chaque enfant grandir et s'épanouir.



Équipe éducative école

Une nouvelle fête : des "rosalies" à la place des "poneys" !

Faute de terrain disponible, l'OGEC n'a pas pu organiser les "44èmes courses de poneys". Il a su rebondir et proposer, le 14 septembre, une belle fête familiale qui a ravi les petits et les grands ! Rendez-vous est pris pour l'année prochaine le deuxième dimanche de septembre !

De nouveaux rythmes

Cette rentrée est marquée par des nouveaux rythmes scolaires. En effet, malgré le non-aboutissement du projet du comité de pilotage, l'école a fait le choix de quand même passer à quatre jours et demi.

Dans la sérénité et l'échange, chacun prend ses marques. Il faut se donner du temps pour que tous, enfants, parents, personnel, enseignants, s'habituent à cette nouvelle organisation qui demande encore à être optimisée. Du côté des points positifs, nous avons de bons retours de la part des enfants et des familles concernant l'étude surveillée gratuite proposée de 16h à 16h30.

Un potager à l'école

Grâce à une équipe de bénévoles motivés, nous avons la chance d'avoir à disposition un magnifique outil d'apprentissage et

d'éducation qu'est notre jardin pédagogique.

Quelques exemples d'actions déjà menées :

- En sciences, les CE2 ont récupéré des graines de tomate qu'ils sèmeront au printemps prochain.
- Les GS ont récolté des "courgettes spaghetti". Marie-Claude et Nicole les ont préparées en gratin pour la cantine.
- Les CE1 ont planté des choux...
- Sur temps de garderie, les mardi et vendredi, les élèves volontaires vont aider les jardiniers : ils sèment, arrosent, récoltent...

Ce jardin participe à la volonté que chaque instant soit un moment d'éveil et d'éducation.

L'équipe éducative

Quelques dates :

- **Dimanche 14 décembre** : Arbre de Noël
- **Samedi 28 février** : Portes Ouvertes
- **Vendredi 20 mars** : Carnaval
- **Vendredi 26 juin** : Kermesse de l'école

Informations pratiques

- Téléphone : 02 99 96 62 19
- Mail : endletrelles@wanadoo.fr
- Blog de l'école : <http://ecole-ndl-etrelles.over-blog.com>
- Ne pas hésiter à prendre rendez-vous avec le directeur Roland Bertel.

École Robert Doisneau - Demat (Aux Champs Élysées...)

L'école s'agrandit

Tout le monde a repris le chemin de l'école et l'agréable surprise a été l'ouverture tant attendue de notre 4ème classe. Une quatrième enseignante nous a rejoint : Pamela Diard et s'occupe des élèves de GS / CP, accompagnée d'une nouvelle ATSEM. Les enfants se répartissent dans les autres classes de TPS/PS/MS, CE1/CE2 et CM1/CM2.

L'école compte 91 élèves et accueille désormais les enfants dès l'âge de 2 ans et demi.

A la découverte de Paris...

Les élèves du CP au CM2 ont eu la chance de partir 3 jours à Paris à la rencontre des principaux monuments : Tour Eiffel, Arc de Triomphe, Sacré Cœur, Notre-Dame, Château de Versailles. Ils ont aussi exploré différents univers à la Cité des Science et le



monde animal au Muséum d'Histoire Naturelle. Une balade en Bateau Mouche au fil de la Seine a fini d'émerveiller les enfants.

Eveil des goûts, éveil des sens

A l'occasion de la semaine du goût du 13 au 17 octobre, les classes de maternelle et de CP exploreront le toucher et le goût à travers différents ateliers : parcours sensoriels, différenciation acide / amer, sucré / salé.

La semaine s'achèvera par la dégustation des différents mets.

Bonne reprise à tous, parents et enfants,
Les enseignantes



Personnel et enseignantes de l'école Robert Doisneau

Les nouveaux horaires

A titre d'information, nous vous précisons les nouveaux horaires de l'école :

Matin : 8h45-11h45 y compris le mercredi.
Après Midi : 13h45-16h00

Ainsi que les coordonnées téléphoniques en cas d'absence des enfants ou pour toute inscription : 02.99.96.75.83

École Robert Doisneau

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015 s'est faite sur l'amélioration des temps périscolaires déjà existants avec un modèle d'activités périscolaires libres et la prise en compte du rythme de l'enfant.

- Deux espaces sont proposés : salle multifonction pour la lecture et les jeux ou espace extérieur pour se défouler, jouer

à des jeux collectifs ou individuels sous la surveillance de personnel qualifié.

- Le fonds d'amorçage a permis d'offrir aux enfants un large choix de jeux individuels et collectifs afin de valoriser le temps de la pause méridienne (2 h).

L'accueil périscolaire débute à 16 h 15 jusqu'à 18 h 30 avec :

1. un temps récréatif avec goûter fourni par les parents
2. un temps « aide aux devoirs, pour ceux qui le souhaitent »
3. une activité proposée de 17 h à 18 h (pour les plus grands)
4. Jeux de sociétés, extérieurs, lecture, etc.... jusqu'au retour du parent.

La rentrée de Kinderboom...

DE NOUVEAUX LOCAUX...

L'arrivée des vacances d'été a permis à l'équipe d'animation et aux enfants de s'installer dans les locaux du pôle enfance pour le plus grand plaisir de tous.

Le bureau remercie la municipalité, pour la mise à disposition du Pôle Enfance. L'équipe d'animation et les enfants peuvent ainsi travailler et s'épanouir dans de bonnes conditions.

VACANCES DE LA TOUSSAINT :

Deux thèmes ont été retenus pour ces vacances, le premier « éveil tes sens », au programme peinture avec les mains ou les pieds, la fabrication d'un livre sur le toucher, des activités plages, papiers mâchés... . Le second thème retenu était « Fais-moi peur », au programme le rallye d'Halloween, le loup garou, la fabrication de photophores et la journée spéciale Halloween avec déguisement, cuisine et visionnage d'un dessin animé.

Deux sorties ont aussi été proposées : une sortie à Vitré, repas au MC Do suivi de jeux gonflables pour les 3-6 ans et bowling pour les 7-12 ans ; ainsi qu'une sortie piscine.

VACANCES DE NOEL :

L'accueil de loisirs sera ouvert les 22, 23, 24 et 29, 30, 31 décembre (sous condition d'un nombre minimum d'enfants). Pour des raisons légales, un ALSH ne peut ouvrir en dessous de 8 enfants.

Merci de nous faire savoir au plus vite vos besoins.

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis de 11h45 à 17h30, avec une équipe d'ani-

mateurs allant chercher les enfants de l'école privée et une autre restant au Pôle Enfance, pour accueillir les enfants de l'école publique.

Pendant les vacances scolaires l'ALSH est ouvert de 8h30 à 17h30 (garderie à partir de 7h30 et jusqu'à 18h45)

Pour contacter la directrice :

06 42 33 89 39 ou

centrelouisiretelles@gmail.com

Toutes les informations sur le site internet : <https://sites.google.com/site/site-kinderboom.fr>

Le bureau et l'équipe d'animation



• Cher adhérent,

• L'Association de l'ALSH a proposé aux parents, une affiliation à la Fédération Familles Rurales, avec une convention tripartite (Association ALSH, Municipalité et Fédération Familles Rurales), lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 18 novembre 2014. A l'écriture de cet article, nous ne pouvons, vous en dévoiler le résultat du vote.

• En effet l'association des parents de l'ALSH, gère seule l'aspect administratif de l'ALSH. Cette gestion devenait très lourde, complexe et demandait du temps de bénévolat.

• Suite aux votes favorables des élus le Lundi 13 octobre, au conseil municipal, une subvention supplémentaire a été attribuée à l'ALSH pour permettre de financer une gestion externe.

• A partir du 1^{er} janvier 2015, la gestion de l'ALSH sera donc prise en charge par la Fédération Familles Rurales, afin d'alléger les responsabilités financières et juridiques des mamans bénévoles.

• Nous vous remercions de l'intérêt que vous pouvez porter pour notre Association, et pour l'animation de l'ALSH pour nos enfants.

• Pour cela, nous avons besoin de vous. Faites-vous connaître, auprès de Bérengère ou des membres du bureau, pour intégrer l'équipe de notre association.

• BONNE FETES DE FIN D'ANNEE

Espace jeux (Les Diablotins)

L'espace-jeux « Les diablotins » est un lieu de rencontre et de partage pour les jeunes enfants de trois mois à trois ans accompagnés d'un adulte référent (assistante maternelle, parent,...)

Le cadre, l'espace et le choix des jouets sont adaptés à l'enfant et lui permettent de vivre des expériences différentes et complémentaires à sa vie familiale. Une animatrice professionnelle organise et propose des activités d'éveil en collaboration avec les adultes présents.

Ce lieu de rencontre est subventionné par la commune et le conseil général et gratuit pour les participants. Les rencontres ont lieu à la salle des mariages de 9 h à 11 h 30.

L'inscription est obligatoire et se fait à l'espace jeux sur un registre.

Pour tout renseignement, contactez Mme LEMESLE Karole au 06-64-30-37-81 (assistante maternelle - responsable de l'Espace Jeux "Les diablotins" - membre du bureau AVAM Vitré)

Dates des ouvertures pour 2015 :

Jeudi 8 janvier, lundi 12 janvier, lundi 19 janvier, jeudi 29 janvier.

Jeudi 5 Février, Lundi 23 février, Jeudi 5 mars, Lundi 9 mars, Lundi 16 mars, Jeudi 26 mars

Jeudi 9 avril, Lundi 27 avril

Jeudi 7 mai, Lundi 11 mai, Lundi 18 mai
Jeudi 4 juin, Lundi 8 juin, Lundi 15 juin,
Jeudi 25 juin



APE Ecole Robert Doisneau

VIDE-GRENIER :

La 7ème édition du vide-grenier a tenu ses promesses malgré une météo capricieuse. Cette fois, il fallait choisir l'intérieur car la pluie s'est invitée le matin et en fin d'après-midi. Malgré tout, les exposants ont profité de nombreux visiteurs tout au long de la journée. Comme les années précédentes, l'APE a proposé une restauration sur place très variée (galette-saucisses, frites, buvette, viennoiseries, café, thé, gâteaux faits par les parents...)

VOYAGE SCOLAIRE :

Les enfants du CP au CM2 ont découvert Paris lors d'un voyage de trois jours du 1er au 3 octobre. Ils ont profité de l'été indien et sont revenus ravis.

SITE INTERNET :

Le nouveau site permet de découvrir la vie de l'école : www.ecole-etreilles-ape.fr
N'hésitez pas à venir le consulter.

ARBRE DE NOËL :

Il aura lieu le dimanche 7 décembre à l'école. Tous les élèves et leurs parents y sont conviés.



APEL Notre Dame de Lourdes

L'assemblée générale de l'APEL s'est déroulée le vendredi 10 octobre 2014, en compagnie de Mme Bretaudeau qui était venue parler du bien-être de l'enfant dans les nouveaux rythmes scolaires. Le passage à 4 ½ jours n'est plus en discussion mais bien un fait, et chacun doit avoir modifié son organisation pour intégrer cette demi-journée d'école. Comment préserver nos enfants dans ce nouvel emploi du temps ? Sur quels points porter notre attention ? Quelques trucs et astuces, des phrases que l'on dit machinalement auxquelles on ne prête pas attention, plusieurs pistes intéressantes sur lesquelles on a pu partager à la fin de sa présentation.

La soirée s'est poursuivie par une présentation par Roland Bertel des changements intervenus au sein de l'école avec, entre autre, la mise en place du jardin. A noter que le jardin sera le thème retenu pour l'arbre de Noël qui aura lieu le dimanche 14 décembre prochain à l'ancienne salle des sports.

Après une présentation des bilans financiers, nous avons procédé aux votes des membres. Bienvenue à Antoine Antin, Marie-Christine

Bouriau, Amandine Gendry et Nicolas Perche qui ont rejoint l'association. Les membres se sont ensuite réunis pour voter le bureau :

Présidente : Elodie Huteau
Trésorière : Cécile Jeusselin
Secrétaire : Cécilia Dizel

La soirée s'est terminée avec un verre de l'amitié.

Nous vous donnons rendez-vous le 14 décembre prochain pour l'arbre de Noël, et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Cécilia Dizel



GENERATIONS MOUVEMENT (Les aînés ruraux ; fédération d'Ille et Vilaine)

Les aînés ruraux d'ETRELLES affiliés à : "GENERATIONS MOUVEMENT" se sont retrouvés dans différentes manifestations marquantes, dont les principales sont décrites ci-après :

- **COCHON GRILLE** : au repas Cantonal à St Germain du Pinel le jeudi 15 Mai 2014, 160 adhérents ont apprécié de se réunir autour d'une bonne table dans une ambiance générale très sympathique. Danses et jeux de cartes ont clôturé l'après-midi de cette journée.

- **REPAS DES AINÉS RURAUX** : préparé par J.-Y. POULOUIN traiteur au 'Cocci-Market' d'Etrelles il a rassemblé le Jeudi 22 Mai 60 convives en salle polyvalente.

- **CONCOURS DE PALETS** : avec 28 équipes de 2 joueurs de tous les âges, il s'est disputé le 30 Mai dans l'ancienne salle des sports ; il a été remporté par l'équipe PANNETIER / MORAZE de VITRE.

- **TRIATHLON DEPARTEMENTAL** : organisé à DOMALAIN, il a regroupé à partir de 9H30 des épreuves de jeux de cartes (Belote, Tarot) et de palets jusqu'en

fin de matinée. Le gai savoir commencé en début de l'après-midi, s'est terminé par la proclamation des résultats. Quelques 500 personnes comprenant les participants et les bénévoles entourant l'organisation étaient présents. L'équipe d'Etrelles s'est classée dans la deuxième moitié du résultat final.

- **FETE DE L'AMITIE** : "GENERATIONS MOUVEMENT" (Les aînés ruraux d'Ille et Vilaine). Elle s'est tenue pour cette année 2014, sur le site de La Peinière en St DIDIER le mardi 17 Juin ; des adhérents d'ETRELLES y participaient. Journée festive et agréable de part la teneur des chants, chorales danses et musiciens venus présenter leurs talents.

- **JOURNEE DETENTE** : Elle s'est déroulée le Jeudi 7 Sept. chez Rolande GANDON. Une marche dans le secteur de la 'Motte-Gérard' a commencé la journée, puis chacun a installé son lieu de pique-nique dans les locaux mis gracieusement à notre disposition. Jeux de cartes et de palets pour certains et causerie pour les autres ont terminé cette journée détente.



Concours de palets

- **ENSEMBLE SUR LES CHEMINS DE COMPOSTELLE** : Le Jeudi 18 septembre une marche organisée à MONTREUIL/s PÉROUSE autour du plan d'eau 'La Cantache', a permis à douze adhérents d'Etrelles d'y participer courageusement.

- **"GAI SAVOIR"** Un exercice "Gai Savoir" a rassemblé à DOMALAIN le mardi 23 Septembre, une vingtaine d'équipe de 3 personnes. Une équipe d'Etrelles s'est qualifiée suite aux bonnes réponses fournies.

F. POTTIER

ACAFN

Les A.C.A.F.N. les soldats de France étaient représentés au congrès de Vitré le samedi 13 septembre. Excellente organisation de cette journée. 220 drapeaux étaient présents. Félicitation aux organisateurs



Maison de retraite d'Etrelles

ASSOCIATION HYACINTHE HÉVIN CRÈCHE VIVANTE DÉCEMBRE 2014

Les résidents, les bénévoles et les salariés de la maison de retraite ont le plaisir de vous inviter aux représentations publiques de la crèche vivante :

Le jeudi 18 décembre à 20H

Le vendredi 19 décembre à 17H et 20H.

Spectacle gratuit sur réservation au 02 99 96 58 59, dans la limite des places disponibles.



Secours Catholique

Le Secours Catholique est reconnu comme une association luttant contre l'exclusion. Toute l'année, plusieurs actions émanent de ses membres engagés qui permettent une proximité avec les personnes ayant des difficultés : aide matérielle, soutien des personnes isolées.

Plusieurs propositions ont été initiés dans le pays de Vitré. En lien avec les services sociaux, le Secours Catholique intervient sur le terrain.

Par exemple, il propose un accompagnement scolaire (une quinzaine de personnes assurent ce service), le café de la rencontre pour sortir les personnes de l'isolement les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 14h à 16h30 à la salle du Mée à Vitré....

Depuis longtemps, il propose également

des vacances pendant l'été grâce aux familles qui les accueillent et qui deviennent alors « familles de vacances ».

Devenez une famille de vacances

Le Secours Catholique propose à environ 2000 enfants de partir en vacances grâce aux familles de vacances.

Etre famille de vacances c'est :

- Accueillir chez soi un enfant 3 semaines en juillet âgé de 6 à 14 ans
- Un enfant qui a besoin de changer d'air
- Un enfant en recherche de repères, d'appuis pour grandir
- Un enfant à accepter tel qu'il est
- Un enfant avec ses différences et ses richesses à découvrir..

Vous voulez tenter l'expérience : cet accueil concerne tous les membres de la famille, vous parents ou grands-parents, vos enfants ou petits-enfants. Chacun a un rôle à jouer, ce n'est pas compliqué, il faut juste écouter et rester soi-même. Pas question de réinventer sa façon de vivre.

Accueillir un enfant avec des potentiels :

- Pour qu'il passe des vacances dans une famille équilibrée
- Pour lui redonner confiance en lui, en la vie
- Pour créer des liens qui le rendront plus solide
- Pour construire un avenir.

Pour tous renseignements, contactez :
Martine Garnier : 02 99 96 71 49

Bibliothèque pour tous

Après la pause estivale, les habitudes des lecteurs ont repris ; de nouveaux ouvrages sont arrivés pour tous les âges.

Notre équipe s'est étoffée : deux nouvelles bénévoles Emilie et Annie ont rejoint nos rangs ; elles-mêmes lectrices, elles assureront à leur tour l'accueil pendant les permanences des mardis, mercredis et samedis et prendront plaisir à apporter leurs conseils à vous tous qui aimez vous détendre avec un bon livre...

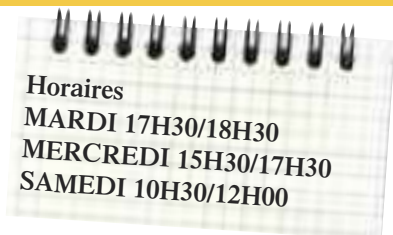
Les enfants des écoles et les tout-petits

avec leur assistante-maternelle profitent avec enthousiasme de la découverte des livres ; une plongée dans la lecture qu'ils apprécieront jusqu'à leur plus grand âge comme leurs aînés de la maison de la retraite, à qui un choix de livres est proposé chaque mois.

Une adhésion par famille, 3 ouvrages prêtés à chaque visite, prêts gratuits..

A très vite à la maison des associations :

Pour l'équipe, Odile Rubin



Volant Etrellais

L'arrivée d'un nouvel entraîneur marque ce début de saison. En effet, Yann Jolivel succède à Antoine Roca qui avait brillamment et bénévolement assuré l'intérim l'an passé. Yann assurera l'entraînement le mercredi de 18h à 19h30 pour les jeunes et de 19h30 à 21h pour les adultes et le jeudi de 17h à 18h30.

Des séances ouvertes à tous et non encadrées ont lieu le lundi de 18h à 22h et le vendredi de 20h30 à 23h.

En ce début de saison les inscriptions sont encore possibles.



Les groupes à l'entraînement le mercredi soir.

Date à retenir :
22 décembre tournois jeunes

Les hirondelles d' Etreilles

Mercredi 10 septembre a eu lieu une première réunion d'information concernant des activités d'extérieur en groupe au sein des hirondelles d' Etreilles. Une vingtaine de personnes sont déjà intéressées pour la marche, marche nordique, course à pied, vtt, cyclisme. L'objectif des hirondelles d' Etreilles est de réunir celles et ceux qui manquent d'assiduité et de motivation. Un groupe de course à pied et un groupe de marche ont déjà été constitués. Trouver un groupe qui stimulerait avec des horaires

adaptés à chacune et chacun. Un esprit de liberté sportive avec des partenaires de même niveau. N'hésitez pas à nous rejoindre, même pour essayer.

Gratuit. Contact par mail
leshirondellesdetrelles@gmail.com



Gymnastique volontaire

C'est la rentrée pour tous les licenciés de la section gymnastique Volontaire.

Il est toujours temps de commencer une activité physique.

N'hésitez pas à vous renseigner au :

0299965833 / 0299967525
Ou par mail : president072@epgv.fr



Football

L'A.S.E a fêté ses 40 ans.

Le 28 Juin dernier, notre association fêtait les 40 ans, les dirigeants avaient invités toutes les bénévoles, joueurs qui ont portés les couleurs de L'A.S.E depuis 1974.

La journée débuta par le mot du président, suivi des remises de récompenses à des anciens et actuel bénévoles en présence Mr Philippe LE YONDRE et Mr Constant REBILLON (District), Mme Monique SOCKATH (Conseillère Générale), Mme Marie-Christine MORICE (Maire).

Les photos, vidéos retraçant ces 40 années ont été très regardés autour du verre de l'amitié.

L'après-midi, un tournoi en salle inter-génération était organisé dans une très bonne ambiance,

Malgré la pluie, cette journée se termina par un repas suivi d'une soirée dansante. L'équipe dirigeante tient à remercier tous les participants pour cette superbe journée.

L'équipe dirigeante



Voici le planning des cours ouverts :

Lundi : 15H / 16H – Activité renforcement musculaire avec Rédate

Mercredi : 19H15 / 20H15 – Steps – aérobic – lia avec Laëtitia

Mercredi : 20H20 / 21H20 – Renforcement musculaire avec Laëtitia

Horaires pour la salle Musculation :

Lundi : 19H / 21H

Jeudi : 18H30 / 20H30



E.S.E Basket

La rentrée a sonné depuis déjà quelques semaines pour tous les licenciés de basket. Cette année 2014-2015, l'ESE Basket accueille 21 équipes, soit 9 équipes garçons et 12 équipes féminines auxquelles vient s'ajouter l'équipe des 20 babys.

Cette rentrée est marquée par la progression de notre entente avec Argentré et l'Aurore de Vitré, puisque 8 équipes sont engagées cette année dans le championnat.

Cette saison, notre équipe fanion Seniors G1 coachée par Sébastien Michaud, évolue en Ligue 1.

Après une saison dans laquelle les joueurs de toutes les catégories nous ont offert un bon niveau de jeu (notamment la finale jouée par les Seniors G 1) et de nombreuses victoires, cette nouvelle saison s'annonce prometteuse avec des jeunes à fort potentiel. Nous leur souhaitons beaucoup de réussite.

Le basket à Etreilles, c'est aussi des moments très conviviaux qui permettent de conserver une bonne dynamique dans le club. La commission mini-basket organise son arbre de Noël le samedi 20/12. Après la trêve des fêtes, tous les membres du club se réuniront le dimanche 18/01 pour goûter la galette des rois.

Nous vous donnons rendez-vous chaque week-end à la salle des sports pour venir encourager nos jeunes à relever de nouveaux défis.

Un GRAND MERCI à tous les bénévoles pour le travail accompli. Nous appelons tous nos jeunes et leurs parents à s'investir dans la vie associative de notre club.

Pour plus d'infos, photos, dates, horaires matches, manifestations : <http://www.etreillesbasket.fr>

Le bureau de l'E.S.E



Nouveau succès du Cabaretrelles

La neuvième édition du Cabaretrelles qui s'est déroulée les 29 et 30 août a connu son succès habituel avec plus de 900 entrées payantes.

Chansons, humour, danses, magie, ventriloquie, poésie c'est l'amalgame d'artistes confirmés et de jeunes talents qui a cette année encore enthousiasmé le public.

"Il est important de préciser que chaque intervenant se produit gratuitement pour la bonne cause puisque les bénéfices de ces 2 soirées vont alimenter les caisses d'une association caritative qui vient en aide aux enfants".

Le 14 novembre, salle des mariages, Envies de Scène à la tête de l'organisation a donc remis un chèque de 4 600 € et la Théâtrelles 400 € à l'antenne de vitré Loisirs Pluriel.

L'édition 2014 à peine achevée, tous les responsables sont déjà à pied d'oeuvre pour préparer la dixième édition qui aura lieu les 28 et 29 août 2015.

"Nous avons déjà des artistes qui nous ont donné leur accord d'autant que pour la dixième nous voulons absolument présenter quelque chose de grandiose et vraiment marquer le coup".



Vénédig et Holona Carter des artistes professionnels ont accepté d'être les parrains des 2 soirées



Des jeunes chanteuses Vitréennes étaient sur scène pour la première fois

Tacots et Turbos de stredell



Pour rappel notre association constituée le 04 décembre 2013, a pour but de :

- regrouper les amateurs, propriétaire ou non d'un véhicule ancien
- assurer une entraide entre les membres par la mise à disposition d'informations
- organiser des évènements et rassemblements
- proposer des activités se rapportant à l'automobile ancienne et sa sauvegarde.

DEPUIS SA CONSTITUTION, LES ÉTAPES SUIVANTES ONT ÉTÉ RÉALISÉ :

Au niveau de la communication :

- création et mise en ligne d'un site web pour faciliter les échanges et la communication : www.tts-bzh.fr
- création et animation d'une page Facebook : <https://www.facebook.com/tacotsetturbosdestredell>
- mise en place d'une adresse mail générique : accueiltts@gmail.com
- création d'un logo et fabrication de bannière et de stickers aux couleurs du club en partenariat avec Logocreart www.logocreart.com,

- mise en relation avec les différentes associations en lien avec les véhicules d'époque,
- courriers individuels auprès des commerçants et artisans locaux, associations et organismes institutionnels,

Au niveau du fonctionnement :

- inscriptions des nouveaux membres
- organisation de la première assemblée générale
- recherche de partenaires et de sponsors locaux. Merci à eux et aux prochains ...
- recherche active d'un local pour bénéficier d'un point de rencontre et d'échange. Pour l'instant cette recherche n'a pas abouti mais nous persévérons dans ce sens.

Au niveau évènementiel :

- organisation du rassemblement du 17 mai en partenariat avec DEBRA France. La fête était belle avec les 75 véhicules exposés et les 197 baptêmes de 7 km ont permis de récolter plus de 700 € entièrement reversé à DEBRA France. www.debra.fr
- participation à la course des rosalias organisée par l'APEL avec belle exposition de véhicules anciens.
- participation au vide grenier organisé par l'amicale Cubitus avec exposition de véhicules et animation sur la sécurité routière.
- sortie sous le soleil le dimanche 5 octobre sur les routes de la baie du Mont Saint Michel d'une dizaine de voitures.



Vous pouvez lire les différents comptes rendus des sorties sur notre site.

Malgré la jeunesse de notre club, l'activité n'est pas des moindres. Nous profiterons de l'hiver pour réfléchir aux différentes actions que nous proposerons pour 2015.

Nous tenons à remercier l'ensemble des contacts: institutions, commerçants, artisans, presse, particuliers, associations locales, que nous avons rencontré lors de nos différents échanges pour la qualité de leur accueil et l'intérêt porté à notre club.

Jacques PORTANGUEN

Théâtrelle

Bonjour à tous,

La saison 2014, avec la pièce " PIEGE POUR UN HOMME SEUL " de Robert THOMAS, interprétée par une troupe qui a su nous transformer avec réussite une comédie policière en une comédie facétieuse, laisse la place à un vaudeville de Francis JOFFO qui s'intitule " FACE A FACE ". Les premières répétitions ont débuté en septembre et ont permis de faire la connaissance de deux nouvelles comédiennes qui sont Emmanuelle BASSEZ de Vitré et Amélie GENEVEE de Marpiré. Cette pièce à succès avec cinq hommes et trois femmes a été jouée par le passé avec Michel ROUX et POPECK. Les dialogues satiriques sont savoureux et donnent à cette farce, une

énergie où l'on ne s'ennuie pas. Les représentations auront lieu les vendredis 20 et 27/02, les samedis 7,14,21 et 28/02 et les dimanches 8,15 et 22/02 à la salle saint Hyppolite et l'entrée est fixée à 6 euros. Pour ceux qui aimeraient franchir le pas de passer sur les planches de la Théâtrelle, n'hésitez pas à venir nous voir ou à me contacter par mail (patrick-salmon0930@orange.fr). Souhaitant à nouveau un succès pour l'année prochaine, je remercie tous les bénévoles pour leur implication et leur dévouement, la municipalité qui nous prête la salle Saint Hyppolite et le public qui tous les ans, nous reste fidèle.

Patrick SALMON
Président de la Théâtrelle



Appel Détresse

A l'heure de la mondialisation et parfois du repli sur soi, les membres d' APPEL DETRESSE d'ETRELLES ne veulent rester indifférents à l'extrême misère, qu'elle soit proche ou lointaine..

Le contenu des conteneurs est très divers, les bénéficiaires manquent de tout et sont surtout intéressés par la nourriture bien sûr, mais aussi par des vêtements, des couvertures, de petits outils, de la vaisselle (surtout en plastique) qui est moins fragile.

L'envoi de conteneurs traduit le fait que notre "superflu" et ce que nous "délaissions" peuvent venir améliorer les conditions de vie de ceux qui n'ont pas grand-chose et à coup sûr compléter leur "nécessaire".

Autour de nous, des personnes ne peuvent pas donner d'argent mais veulent bien céder ce dont elles n'ont plus besoin .

Comme chaque année, les enfants de l'école NOTRE DAME DE LOURDES se sont également investis pour participer à l'opération Carême 2014 en se privant de desserts et en participant au repas "bol de riz". Leur projet était en HAÏTI, afin de venir en aide au dispensaire Sainte-Hélène, pour le traitement du Diabète, de l'Epilepsie,



et de l'Hypertension. Merci aux enfants, aux parents, à l'ensemble de l'équipe éducative pour cette opération. Monsieur le Directeur a remis un chèque de 861 € à l'Association APPEL DETRESSE. Les parrainages sont destinés à l'achat de nourriture sur place.

L'Association A D d'ETRELLES adresse à l'entreprise GENDRON des remerciements particuliers. Depuis 33 années

cette entreprise a assuré (gratuitement) l'acheminement de nos colis sur NANTES pour les mettre en conteneurs.

Pour notre 34e année l'entreprise familiale PELE (successeur) nous a accueillis chaleureusement et nous a assuré de continuer dans les mêmes conditions l'acheminement de nos colis . Nous les en remercions vivement.

Le bureau

Une nouvelle association à Etreilles

L'association "Mieux Vivre à Etreilles" a été créée le 26 juin 2014. Au cours de son assemblée constitutive il a été désigné Président, Rémi Perrier, Trésorier, Daniel Chotard et secrétaire Eliane Perche.

"Mieux Vivre à Etreilles" rassemble les personnes non élues de la liste "Etreilles Unis pour l'avenir". Encouragés par une forte mobilisation des étreillais lors des élections, ils ont souhaité poursuivre cette dynamique positive au service d'Etreilles et de tous ses habitants.

L'association doit son existence à tous les étreillais qui les ont soutenu et les en remercie.

Désormais, son action s'inscrit en dehors de tout clivage et de toute idée partisane.



Elle se veut ouverte à tous les Etreillais. Leur vie quotidienne est la première préoccupation de l'association.

Une journée conviviale aura lieu pour tous les Etreillais le 7 juin 2014.

Les Membres de l'association "Mieux Vivre à Etreilles"



Classes Etrelles 2014